

**Prédiagnostic écologique
et diagnostic zone humide
dans le cadre d'un projet
d'aménagement situé sur
la parcelle ZL 12 sur la
commune de Charny-le-
Bachot (10)**

**Rapport
Août 2025**

naturAgora
Développement 

Le Bureau d'Etudes des usagers de la nature
1 Chemin du Pont de la Planche
02 000 Barenton-Bugny

Prédiagnostic écologique et diagnostic zone humide dans le cadre d'un projet d'aménagement situé sur la parcelle ZL 12 sur la commune de Charny-le-Bachot (10)

Rapport - août 2025

Etude réalisée par :

La SARL NaturAgora Développement,
Le bureau d'études des usagers de la nature.
Siège social : 1 chemin du Pont de la Planche
02 000 Barenton-Bugny

A destination de :

GÉNÉRALE DU SOLAIRE
ZAC VIA DOMITIA
210 rue de la Roussataïo
34740 Vendargues



Référence bibliographique à utiliser pour ce rapport :

NaturAgora Développement. 2025. Prédiagnostic écologique et diagnostic zone humide dans le cadre d'un projet d'aménagement situé sur la parcelle ZL 12 sur la commune de Charny-le-Bachot (10) Rapport août 2025. 81p.

Table des matières

1	Contexte de l'étude	5
2	Présentation du projet.....	6
2.1	Porteur de projet.....	6
2.2	Localisation du projet.....	6
2.3	Historique du site	7
3	Méthodologie	8
3.1	Aires d'étude	8
3.2	Recherches bibliographiques	9
3.3	Etude des potentialités pour la faune et la flore.....	10
3.3.1	Habitats naturels et flore	11
3.3.2	Recherches mutualisées	11
3.4	Etude des zones humides.....	11
3.4.1	Généralités.....	11
3.4.2	Méthodologie d'analyse de terrain.....	12
3.5	Détermination des enjeux écologiques potentiels	15
4	Contexte écologique.....	15
4.1	Zonages règlementaires.....	16
4.2	Zonages d'inventaires	19
4.3	Continuités écologiques.....	24
4.4	Synthèse du contexte écologique	26
5	Calendrier des prospections.....	27
6	Potentialités écologiques.....	27
6.1	Principaux milieux présents	27
6.2	Espèces potentielles.....	36
7	Diagnostic zones humides	45
7.1	Bibliographie	45
7.2	Etude botanique.....	48
7.2.1	Examen des habitats.....	48
7.2.2	Examen des espèces	50
7.2.3	Cartographie des zones humides selon le critère « Botanique »	52
7.3	Etude pédologique.....	53
7.3.1	Contexte.....	53
7.3.2	Résultats	54
7.3.3	Caractérisation des sols	56

7.3.4	Cartographie des zones humides selon le critère pédologique.....	57
7.4	Conclusion du Diagnostic zone humide	57
8	Synthèse	58
9	Annexes	60
9.1	Espèces végétales inventoriées en 2025.....	60
9.2	Espèces faunistiques présentes dans la commune (2013 – 2025) et inventoriées sur S02 en 2021-2022 (bibliographie)	65
9.3	Espèces animales inventoriées en 2025	70
9.4	Légendes	72
9.5	Sondages pédologiques	77

1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Dans le cadre du développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol d'une puissance inférieure à 1MWc au sein de la commune de Charny-le-Bachot (10), la société Générale du Solaire a fait appel aux experts en écologie du bureau d'études NaturAgora Développement afin de réaliser un prédiagnostic écologique et un diagnostic zone humide sur critère floristique et pédologique, afin d'étudier la sensibilité des milieux naturels et d'identifier les potentiels enjeux écologiques présents dans le site accueillant le projet.

Concernant le prédiagnostic écologique, il consiste en :

- Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques proches du site d'implantation ;
- Un bilan des bases de données locales sur la biodiversité ;
- Et un repérage du site et de ses potentialités d'accueil pour la faune et la flore ;

Cette approche préliminaire a pour objet de déterminer les éléments du milieu naturel à prendre en compte lors de la conception du projet d'aménagement. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie sur un cycle de vie complet et en période favorable, préalable nécessaire pour appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat.

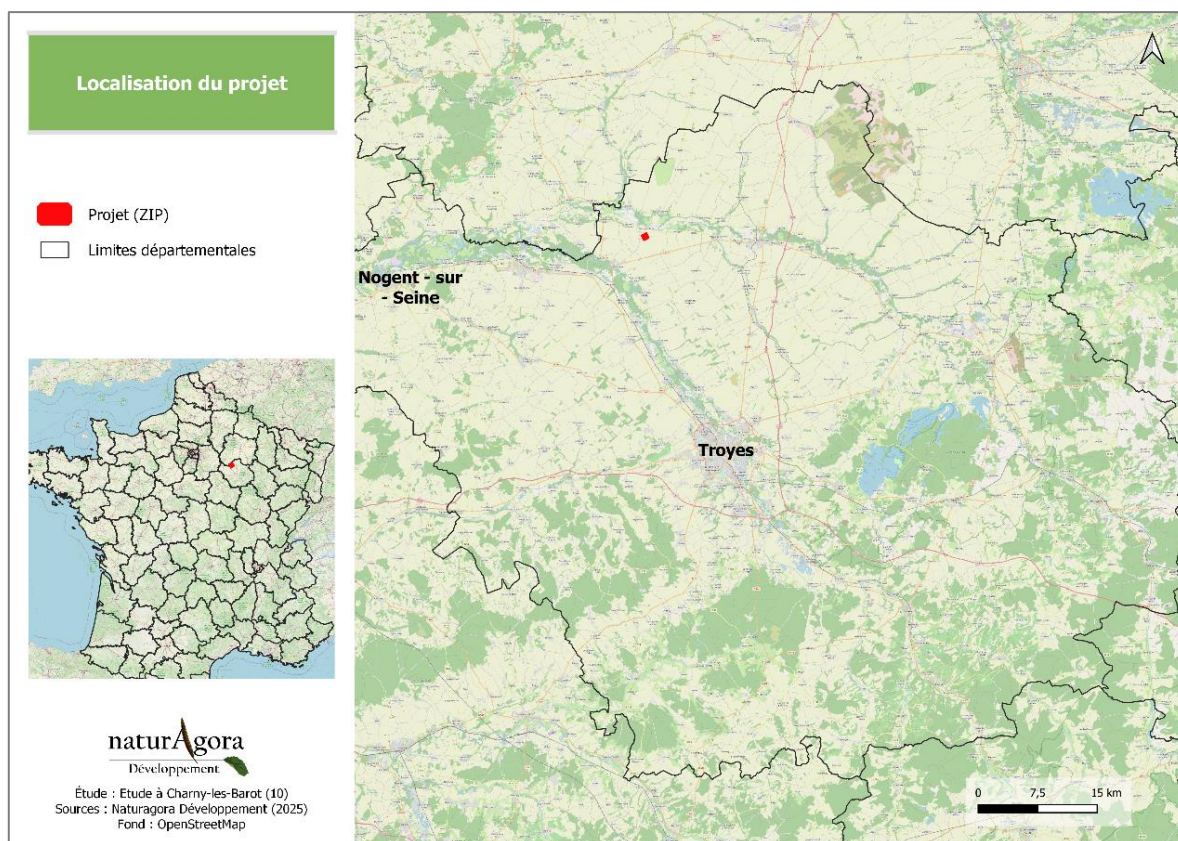


Figure 1 - Localisation du projet

2 PRESENTATION DU PROJET

2.1 PORTEUR DE PROJET

Créé en 2008 à l'initiative de Daniel Bour, le groupe GÉNÉRALE DU SOLAIRE est un producteur indépendant français d'électricité renouvelable, présent en France et à l'International. Depuis avril 2020, GÉNÉRALE DU SOLAIRE est accompagnée par BPIFRANCE et IRDI SORIDEC qui ont pris une participation minoritaire au capital du groupe. En juin 2023, afin de renforcer sa capacité d'investissement et d'accélérer son développement, le groupe a conclu avec la BANQUE des TERRITOIRES un partenariat de long terme relatif aux centrales exploitées.

Nom du pétitionnaire : **GÉNÉRALE DU SOLAIRE**
 Forme juridique : SAS
 Siège sociale : ZAC VIA DOMITIA
 210 rue de la Roussataïo
 34740 Vendargues



<https://www.gdsolaire.com/>

2.2 LOCALISATION DU PROJET

Le projet est prévu au sein de la commune de Charny-le-Bachot, dans la Champagne crayeuse, dans un paysage rural en zone agricole, dans le département de l'Aube (10), en région Grand-Est. Il comprend la totalité de la parcelle ZL 12 qui représente une surface totale d'environ 2,84 ha. Cette parcelle se situe au centre-ouest de la commune, au sud du village et de l'Aube.



Figure 2 – Parcelle accueillant le projet

2.3 HISTORIQUE DU SITE

Le projet est situé à Charny-le-Bachot dans l'Aube (10). Les anciennes photos aériennes remontant jusque dans les années 1950 révèlent que le site accueillant le projet est assez proche de la configuration actuelle. La parcelle se trouvait déjà au cœur d'un paysage agricole, et semblait ne pas être cultivée, occupée plutôt par des espaces nus et une friche, voire des arbustes. Avant le remembrement des parcelles agricoles, celles entourant la ZIP étaient petites et nombreuses dans les années 1950. Suite au remembrement, les parcelles sont désormais bien plus grandes et plusieurs chemins agricoles ont fait leur apparition, comme celui portant le nord de la ZIP (Figure 3). Actuellement, aucune zone n'est cultivée au sein de la parcelle, qui est occupée par en grande partie des friches et des boisements, avec quelques zones plus ouvertes et assez crayeuse.



Figure 3 - Vue comparée de la zone d'étude et ses abords entre 1950 et de nos jours source : remonterletemps.ign.fr

3 METHODOLOGIE

3.1 AIRES D'ETUDE

Le site accueillant le projet se situe au centre de la commune de Charny-le-Bachot, en zone agricole, dans le département de l'Aube (10), sur la parcelle ZL 12 faisant 2,84 ha.

Deux aires d'étude ont donc été définies (Tableau 1). L'aire d'étude rapprochée, appelée également la zone d'implantation potentielle (ZIP) qui correspond au territoire accueillant le projet ; tandis que l'aire d'étude éloignée est une zone tampon de 10 km autour de l'aire rapprochée.



Figure 4 - Localisation de la ZIP

Tableau 1 - Présentation des aires d'étude

Aires d'études	Caractéristiques
Aire d'étude rapprochée = ZIP = périmètre d'inventaire = 2,84 ha	Le repérage de terrain ainsi que l'étude des potentialités écologiques sont réalisés sur ce périmètre.
Aire d'étude éloignée (zone tampon de 10 km autour de l'aire d'étude immédiate)	L'échelle de ce périmètre permet l'analyse du positionnement du projet dans le contexte écologique de sa région naturelle d'implantation. L'expertise mobilise des informations issues du recensement des zones naturelles d'intérêt et d'autres éléments bibliographiques lorsque ceux-ci sont disponibles.

3.2 RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES

Cette première phase consiste à réaliser un travail de synthèse des connaissances disponibles concernant la biodiversité de la zone d'étude. L'ensemble des zonages écologiques (Natura 2000, ZNIEFF etc.) situés sur le territoire d'étude et à proximité immédiate sera répertorié. En effet, outre l'éventuel caractère réglementaire de ces zonages, l'édification de ces périmètres s'est souvent accompagnée d'une levée de données naturalistes et de l'identification d'enjeux qu'il convient d'intégrer au projet.

Sur la base des informations disponibles sur les sites internet de l'INPN et de la DREAL, un inventaire des zonages relatifs au patrimoine naturel a été réalisé. Les données recueillies et concernant le patrimoine naturel (milieux naturels, patrimoine écologique, faune et flore) sont de deux types :

- Les zonages d'inventaires : il s'agit de zonages qui n'ont pas de valeur réglementaire, mais qui indiquent la présence d'un patrimoine naturel particulier qu'il faut intégrer à la définition de projets d'aménagement. Ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national et certains zonages internationaux comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne.
- Et les zonages réglementaires : ce sont des secteurs ou des sites définis au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur et pour lesquels l'implantation de projets ou travaux d'aménagement peuvent être soumis à un régime dérogatoire particulier. Il s'agit des sites classés ou inscrits, des arrêtés préfectoraux de protection de biotope, des réserves naturelles, des sites du réseau Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale, Parc Nationaux, etc.).

Cette étude est réalisée sur la zone d'implantation du projet et ses environs dans un rayon de 10 km, distance généralement prise en compte lors des évaluations environnementales et qui est liée aux capacités de dispersion des organismes présents sur le territoire. Ce rayon est élargi à une vingtaine de kilomètre dans le cadre des sites Natura 2000.

En complément, plusieurs bases de données biodiversité sont également consultées à l'échelle des communes concernées par le projet. Il s'agit notamment de la base de données Lobelia alimentée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, du SIRF (Système d'Information Régional sur la Faune) mis à disposition par le GON (Groupe ornithologique et naturaliste du Nord -Pas de Calais) et enfin de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (outil de recherche par collectivité). Les données de présence ainsi obtenues permettent d'établir une première liste d'espèces susceptibles d'être rencontrées sur la zone du projet et donc des sensibilités potentielles.

« A noter que le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a subi une attaque informatique entraînant, par mesure de sécurité, la mise à l'arrêt d'une grande partie des systèmes et des outils. En conséquence, le service de l'INPN est pour l'heure inaccessible. » A ce jour, le 27 août 2025, les outils de recherche par collectivité sont toujours hors service. De ce fait, il n'a pas été possible de collecter les données bibliographiques de la flore à l'échelle de la commune. Les données bibliographiques de la faune ont quant à elles, été collectées via d'autres outils.

Tableau 2 – Principales ressources bibliographiques consultées

Bases de données	Organismes gestionnaires	Nature des informations recueillies
	Museum National d'Histoire Naturelle et Office Français de la Biodiversité	Description des zonages écologiques, liste communale d'espèces (faune et flore)
	Collectif Faune Champagne-Ardenne	Listes communales d'espèces (faune)
	Conservatoire Botanique National du bassin Parisien	Listes communales d'espèces (flore)

3.3 ETUDE DES POTENTIALITES POUR LA FAUNE ET LA FLORE

L'ensemble de la zone d'étude a été prospecté au cours d'un unique passage afin de réaliser des observations sur les habitats naturels et les principaux groupes biologiques (oiseaux, mammifères, etc.). La durée réduite et la temporalité de cette visite initiale ne permettent cependant pas d'établir une liste exhaustive des espèces présentes pour l'ensemble des groupes étudiés. Cette première approche permet néanmoins l'établissement d'un pré-diagnostic des enjeux biodiversité. Il s'agit d'obtenir un premier aperçu des potentialités d'accueil du site pour la faune et la flore, notamment vis-à-vis des espèces d'intérêts identifiées précédemment dans la bibliographie en comparant les exigences écologiques de ces dernières aux milieux représentés sur la zone d'études.

Différents éléments permettant d'analyser la fonctionnalité des habitats naturels et des habitats d'espèces sont relevés en parcourant la zone d'études. En premier lieu, il s'agit d'étudier la nature du site (artificialisé ou non) ainsi que des habitats présents (boisement, prairie, mare etc.). La présence et la diversité de micro-habitats est également relevée. Ces éléments très localisés tels que les souches, arbres à cavités, ronciers, points d'eau temporaire ou encore des pierriers sont en effet susceptibles de constituer des refuges ou des zones d'alimentation pour certaines espèces spécialisées. La présence d'éventuelles atteintes à l'état écologique du site (pollution, décharges sauvages, présence d'espèces exotiques envahissantes) sont également relevées. Enfin la perméabilité (présence ou non d'éléments fragmentant) et l'insertion paysagère du site font également l'objet d'une analyse. La fonctionnalité des habitats naturels et des habitats d'espèces (potentialités d'accueil, connectivité etc.) fait l'objet d'une analyse pour les différents des groupes d'organismes étudiés.

La visite du site accueillant le projet étant réalisée en plein été, moment correspondant à la période optimale pour observer la flore, les habitats et la faune, des inventaires ont pu être fait selon les protocoles standards, a raison d'un seul passage au lieu des deux requis.

3.3.1 HABITATS NATURELS ET FLORE

Des relevés phytosociologiques sont réalisés sur chaque unité homogène de végétation. Chacune des végétations fait également l'objet d'un relevé GPS afin d'en déterminer précisément les limites. Les données de localisation et de délimitation des relevés sont traitées grâce au Système d'Information Géographique. Les habitats identifiés lors des relevés sont cartographiés sur la base de la typologie EUNIS. Une attention particulière est portée à l'identification des végétations relevant de la Directive Habitats Faune/ Flore si elles s'avèrent présentes sur le site.

Les relevés phytosociologiques permettent également d'établir une liste botanique des espèces végétales contactées sur le site (Spermatophytes et Ptéridophytes). Les espèces inventoriées seront ainsi présentées par leur nom vernaculaire et leur nom latin. Les statuts de rareté et menace des espèces seront également précisés selon les référentiels locaux. Enfin, les espèces emblématiques du site, pour leur rareté régionale (taxons protégés ou patrimoniaux), leur abondance sur le site voire les menaces qu'elles représentent dans le cas d'espèces invasives, sont localisées sur des cartographies. Dans le cadre d'un inventaire complet, 2 passages sont à effectués entre avril et septembre. Ici, s'agissant d'un pré-diagnostic, seul 1 passage est réalisé.

3.3.2 RECHERCHES MUTUALISEES

A l'occasion de ce passage unique, tout individu, traces et indices suggérant la présence d'Oiseaux, de Reptiles, d'Amphibiens, de Mammifères terrestres et d'Insectes, sont recherchées au sein du site accueillant le projet. La visite ayant eu lieu fin juillet alors que la période de reproduction de l'avifaune se termine fin juin, la méthode de l'IPA n'a pas été utilisée ici. Toutes les espèces détectées à l'aide de contact visuels, auditifs ou d'indices de présences, sont relevées et identifiées.

3.4 ETUDE DES ZONES HUMIDES

3.4.1 GENERALITES

L'article L.211-1 du code de l'environnement définit les zones humides. Cette définition a été complétée par l'arrêté ministériel du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. Il indique que : « **Art.1** : un espace peut être considéré comme une zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- **sa végétation**, quand elle existe est caractérisée :
 - soit par des espèces indicatrices de zones humides
 - soit par ces communautés d'espèces végétales caractéristiques de zones humides. »
- **ses sols** correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés à l'annexe 1.1

La loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 reprend quant à elle dans son article 23 la rédaction de l'article L. 211-1, rendant sans effet l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017, de même que la note technique ministérielle du 26 juin 2017 devenue caduque.

On entend donc par zone humide "les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

Ainsi, les zones humides, au sens de la loi, se caractérisent de la façon suivante :

	1. Sols hydromorphes	2. Sols non hydromorphes
A. Végétation caractéristique de zone humide	Zone humide	Zone humide
B. Végétation non caractéristique de zone humide	Zone humide	Pas de zone humide

3.4.2 METHODOLOGIE D'ANALYSE DE TERRAIN

3.4.2.1 Critère pédologique

L'identification des zones humides est fondée sur la réalisation de sondages *in situ* à l'aide d'une tarière à main de type Edelman. Leur nombre, leur répartition et leur localisation précise dépend de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un sondage par secteur écologique homogène. Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 m si c'est possible. Sont recherchées toutes les traces pérennes susceptibles de révéler l'engorgement des sols par l'eau. Ces traces sont qualifiées de « traits d'hydromorphie » (GEPPA, 1981). Elles se traduisent par des manifestations d'oxydo-réduction, visibles essentiellement par le changement d'état du fer contenu dans le sol. La profondeur d'apparition de ces manifestations ainsi que leur évolution dans l'épaisseur du profil sont des critères essentiels.

Les sondages répondant à l'un des quatre critères suivants, tels qu'ils sont définis par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009, sont considérés comme caractéristiques d'une zone humide :

- ▶ Présence d'un horizon histique (tourbeux) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 cm ;
- ▶ Ou présence de traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol ;
- ▶ Ou présence de traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ▶ Ou présence de traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm.

Ces différents critères traduisent des conditions d'hydromorphie variées :

- Les traits rédoxiques résultent d'engorgements temporaires par l'eau avec pour conséquence principale des alternances d'oxydation et de réduction du fer. Le fer réduit (soluble) migre sur quelques millimètres ou quelques centimètres puis reprécipite sous formes de taches ou accumulations de rouille, nodules ou films bruns ou noirs ;
- Les horizons réductiques résultent d'un engorgement permanent ou quasi permanent, qui induit un manque d'oxygène dans le sol et crée un milieu réducteur riche en fer ferreux (ou réduit). Ces horizons sont caractérisés par une coloration uniforme verdâtre/bleuâtre ;

Les horizons histiques sont quant à eux des horizons holorganiques entièrement constitués de matières organiques mal décomposées et formés dans un milieu saturé en eau durant des périodes prolongées (plus de six mois dans l'année).

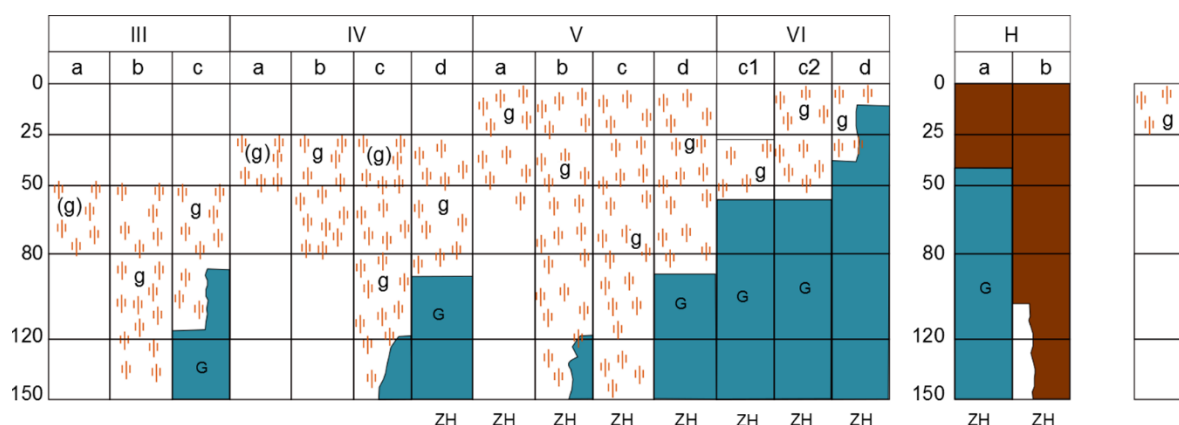


Figure 5 - Classes d'hydromorphie (GEPPA, 1981)

3.4.2.2 Critères botaniques

Comme pour l'analyse pédologique, l'analyse floristique porte prioritairement sur des points (placettes) dont le nombre, la répartition et la localisation dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point par secteur de végétation homogène naturelle spontanée. A noter que lorsque la majorité du site est cultivé et/ou occupé par du bâti et des surfaces imperméabilisées, alors seules les végétations naturelles spontanées sont recherchées sur l'ensemble du site afin d'y réaliser des relevés exhaustifs des végétations naturelles (relevés phytosociologiques).

Sur chacun de ces points, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractéristique de zone humide et/ou si elle est composée d'espèces dominantes identifiées comme indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

L'examen de la végétation est réalisé selon les deux protocoles suivants (en référence à l'arrêté du 24 juin 2008) :

➤ Examen des habitats

L'examen des habitats consiste à déterminer si ceux-ci correspondent à un ou des habitats caractéristiques des zones humides, c'est-à-dire à un ou des habitats cotés « H » dans l'une des listes figurant à l'annexe 2.2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008. La mention « H » dans ces listes, signifie que cet habitat ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides. La limite de la zone humide correspond alors au contour de cet

espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer les végétations typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés « p » (pro parte) dans les listes données à l'annexe 2.2.2. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats.

Une expertise des sols ou des espèces végétales doit être effectuée conformément aux modalités énoncées dans l'arrêté du 24 juin 2008.

➤ Examen des espèces

Si l'approche habitat ne permet pas de conclure sur la nature humide, l'approche espèces est alors utilisée. Ainsi si l'habitat est dominé par des espèces hygrophiles (liste des espèces et modalités énoncées dans l'arrêté du 24 juin 2008) il est considéré comme zone humide. L'examen des espèces est réalisé conformément à l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008.

Pour chaque strate, il s'agira de :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;
- les classer par ordre décroissant ;
- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;
- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ; une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;
- répéter l'opération pour chaque strate ;
- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues ;
- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figure dans la liste des espèces indicatrices de zones humides », la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

3.5 DETERMINATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES POTENTIELS

Dans le cadre de ce pré-diagnostic, l'approche intégrative combinant l'étude bibliographique du patrimoine naturel à l'échelle du territoire dans lequel est implanté le site, et l'étude sur le terrain, nous permet de déterminer, dans un premier temps, les enjeux écologiques potentiels pour le site à Hulluch. Ainsi, les enjeux écologiques sont classés selon les catégories suivantes (Tableau 3) :

Tableau 3: Catégories des enjeux écologiques potentiels

	Enjeux nuls
	Enjeux négligeables
	Enjeux faibles
	Enjeux modérés
	Enjeux forts
	Enjeux majeurs

4 CONTEXTE ECOLOGIQUE

Les zonages du patrimoine naturel répertoriés au sein de l'aire d'études éloignée sont classés en trois catégories selon le degré de liaison écologique pressenti avec l'aire d'étude rapprochée. Ce classement repose sur une analyse à dire d'expert (contexte écologique, similitude entre les milieux, éloignement géographique, biologie des espèces répertoriées) et non sur des connaissances factuelles (modélisation des connectivités, suivi d'espèces etc.).

Tableau 4 - Liens écologiques supposés entre l'aire d'études immédiate et les zonages naturels proches

Type	Description
En interaction	Le périmètre du site naturel recoupe celui de l'aire d'étude rapprochée. L'existence de liaisons écologiques entre les deux est fortement pressentie.
Interaction potentielle	Le périmètre du site naturel est en limite de l'aire d'études rapprochée, dans un ensemble paysager cohérent (bassin versant etc.), ou présente des similitudes écologiques importantes (milieux naturels proches).
Pas d'interaction	Le périmètre du site naturel recoupe l'aire d'étude élargie mais ne semble pas être en interaction avec l'aire d'étude rapprochée en raison de la présence de milieux différents ou de son éloignement géographique trop important.

4.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

Les zones NATURA 2000 sont issues de la directive européenne n° 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage et forment un réseau écologique européen appelé réseau NATURA 2000 soumis à des règles précises de protection. La déclinaison de cette directive européenne en France a donné lieu à la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

On dénombre 6 sites Natura 2000 (1 ZPS et 5 ZSC) dans un rayon de 20 kilomètres autour de la zone d'étude. Le plus proche est la ZPS « Marigny, Superbe, vallée de l'Aube », située à environ 1.1 kilomètres du projet (Certains sites présentant des intérêts écologiques, sont acquis et/ou gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturelles (SCEN). On en recense un dans un rayon de 10 Km autour de la zone d'étude : le CEN Zone Humide "Le Monty" à Étrelles-Sur-Aube à 5.2 kilomètres du projet.

Tableau 5 et Figure 6).

Certains sites présentant des intérêts écologiques, sont acquis et/ou gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturelles (SCEN). On en recense un dans un rayon de 10 Km autour de la zone d'étude : le CEN Zone Humide "Le Monty" à Étrelles-Sur-Aube à 5.2 kilomètres du projet.

Tableau 5 – Zonages règlementaires proches

Nom du site	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
Natura 2000		
ZSC (Zone Spéciale de Conservation)		
Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube	3.4	C'est une ZSC de 742 ha. Les prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube forment un site éclaté et en mosaïque avec plusieurs habitats de la Directive Habitats. Certains sont très menacés et en voie de disparition rapide en Champagne-Ardenne : forêts riveraines à Orme lisse, petits marais tourbeux, mégaphorbiaies eutrophes, prairies à Molinie, prairies de fauche et prairies proches du Cnidion. Celles-ci sont des formations végétales médio-européennes, très rares en France et parmi les mieux conservées avec celles du site de la Bassée.
Marais de la Superbe	5.0	Le marais de la Superbe (276 ha), est une des rares tourbières alcalines, encore en relativement bon état, de la Champagne crayeuse. La zone actuelle est très réduite par rapport à la surface occupée voilà une quarantaine d'années ; environ deux mille hectares en 1920. Le marais est constitué d'une part d'une tourbière alcaline qui s'étend sur la plus grande partie et d'autre part de milieux moins tourbeux situés en aval et s'apparentant à des marais de type alluvial. C'est une des tourbières de Champagne les plus riches au plan floristique (onze espèces protégées). Le cortège faunistique est lui aussi très important.
Garenne de la Perthe	6.5	Cette ZSC de 637 ha est un massif forestier assis sur la craie tertiaire. La forêt de la Perthe constitue un assez vaste ensemble boisé situé au sein de la grande agriculture de la Champagne crayeuse. A ce titre elle représente une zone privilégiée pour la faune et la flore de cette région. Cette zone fut transformée en terrain militaire, camp d'aviation, durant

Nom du site	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
		la période de 1914-1918 et ensuite détruite et transformée en domaine forestier de l'Etat (plantation de Pins). Il subsiste toutefois des zones de feuillus, témoins ultimes de l'ancienne Garenne. Certaines parcelles gérées par l'Office des Forêts présentent des pelouses calcaires
Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée	12.6	Cette zone de 841 ha est constituée d'un ensemble de sites éclatés et en mosaïques. Présence de plusieurs habitats de la Directive Habitats dont des milieux en voie de régression importante Il s'agit principalement de prairies à Molinie, des mégaphorbiaies eutrophes, des prairies mésophiles, des tourbières alcalines et de la forêt alluviale, fragmentaire, à Orme lisse et Frêne à feuilles aiguës, ces deux espèces étant très rares dans la région. La Bassée était une vallée reconnue pour la production de foin de qualité qui servait à l'alimentation des chevaux de la Garde Républicaine.
Savart de la Tommelle à Marigny	14.0	C'est une ZSC de 286 ha. C'est un vaste ensemble de pelouses, situé sur un ancien aérodrome. Ce vaste savart, nom régional pour désigner les parcours à moutons, est plus ou moins embroussaillé sur les bords. C'est une des pelouses sèches les plus vastes du département de la Marne.
ZPS (Zone de Protection Spéciale)		
Marigny, Superbe, vallée de l'Aube	1.1	Ce site de 4527 ha est un vaste ensemble de milieux écologiques très diversifiés : vallée alluviale (vallée de l'Aube), vallée marécageuse (vallée de la Superbe), massif boisé de la Perthe et pelouses sèches de type savarts de l'ancien aérodrome de Marigny. Cette variété d'habitats permet à un large cortège d'espèces de faune et en particulier d'oiseaux d'utiliser le site soit en nidification, en hivernage ou bien encore en migration.
CEN		
Zone Humide "Le Monty" A Etrelles-Sur-Aube	5.2	-

Zonages réglementaires

- Périmètre du projet
- Tampon 10km
- Tampon 20km

Natura 2000

Sites classés ZSC

- Garenne de la Perthe
- Marais de la Superbe
- Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube
- Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée
- Savart de la Tommelle à Marigny

Site classé ZPS

- Marigny, Superbe, vallée de l'Aube

Autre zone réglementaire

CEN

- Zone Humide "Le Monty" à Etreille-Sur-Aube



Étude : Pré-diagnostic écologique à Charny-le-Bachot (10)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Open Street Map

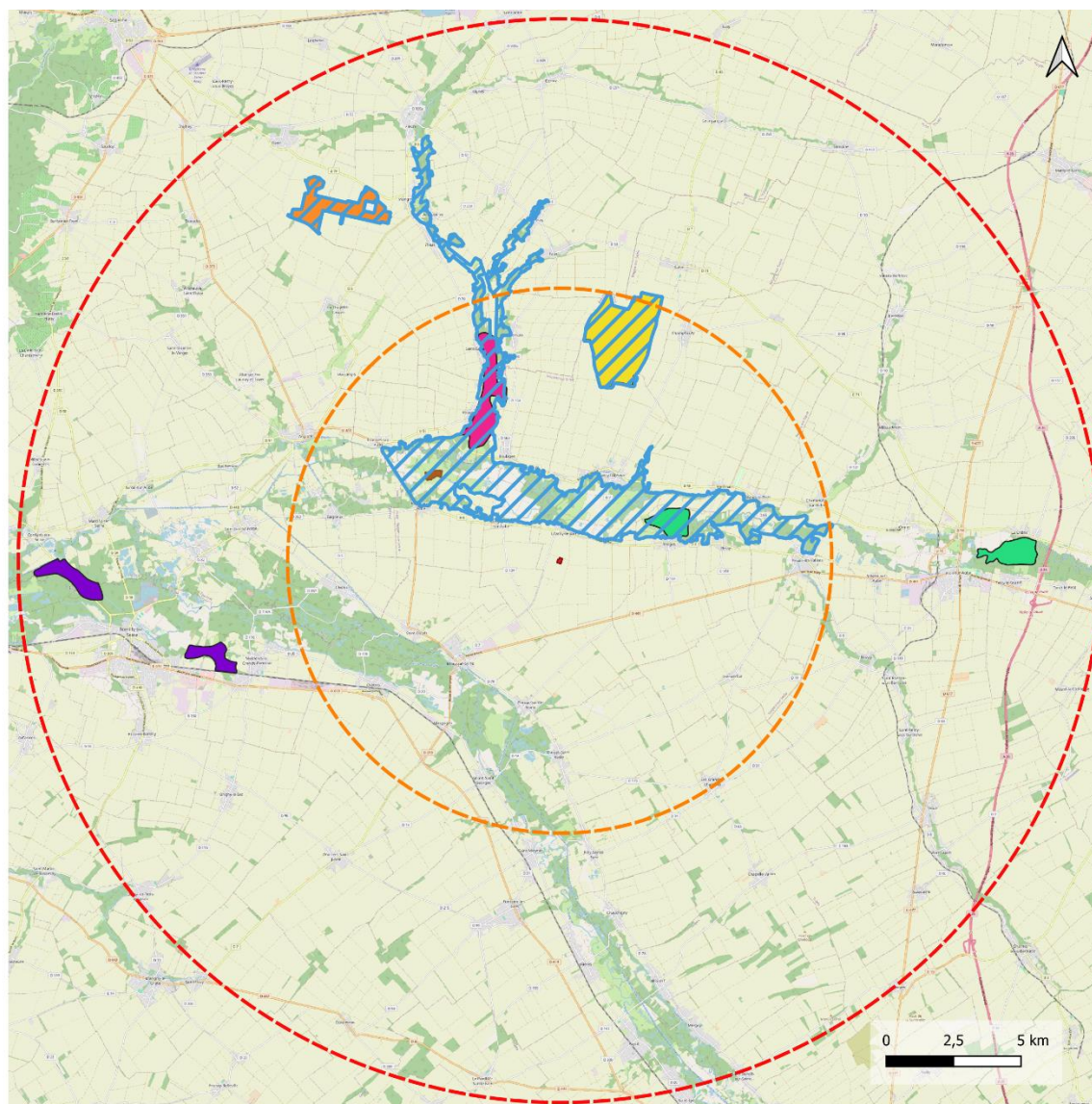


Figure 6 – Localisation des zonages réglementaires 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet

4.2 ZONAGES D'INVENTAIRES

Deux ZNIEFF de type II et 11 ZNIEFF de type I sont répertoriées dans un rayon de 10 km autour de la zone d'études (Tableau 6, Figure 7).

Tableau 6 – Liste des ZNIEFF

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
ZNIEFF de type II		
BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON-SUR-AUBE	1.1	La basse vallée de l'Aube entre Magnicourt et Saron-sur-Aube constitue une grande ZNIEFF de type II de près de 9 300 hectares possédant des milieux alluviaux encore riches en faune et en flore. Ce site présente en une mosaïque de groupements végétaux très intéressants, dont certains font partie de l'annexe I de la directive Habitats : boisements alluviaux inondables, prairies inondables et marécageuses, mégaphorbiaies, plus localement magnocariçaies et roselières, groupements aquatiques de la rivière, des noues et des bras morts. Deux types différents de boisement se rencontrent : la chênaie-frênaie-ormie inondable et la chênaie pédonculée-frênaie. Les prairies inondables abritent de nombreuses espèces végétales rares et protégées : la violette élevée, la gratioline officinale, l'ail anguleux et l'œnanthe moyenne. On retrouve aussi sur cette ZNIEFF, l'inule britannique, la renoncule grande douve, le potamogeton à feuilles flottantes. La faune entomologique est variée et bien diversifiée, dont la cordulie à corps fin, la grande aeshne, la gomphe vulgaire, la gomphe à pinces, le criquet ensanglanté, le criquet verte-échine et le criquet marginé). Le chirocéphale diaphane, très rare dans l'Aube, a été remarqué sur le site. Le site héberge de nombreuses espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ou pour certaines s'y nourrissent. Une héronnière de près de 120 individus est présente dans la ZNIEFF. Dans les boisements se rencontrent divers pics, le milan noir, le geai des chênes, la sittelle torchepot, le loriot d'Europe, la tourterelle des bois, le pouillot, etc. Le héron cendré, le canard colvert, la poule d'eau et le grèbe castagneux fréquentent la rivière, les noues et les secteurs humides. La pie-grièche écorcheur, la pie-grièche grise, l'hirondelle de rivage, le faucon hobereau inscrits sur la liste rouge des oiseaux menacés de Champagne-Ardenne, nidifient dans la ZNIEFF. Les amphibiens sont bien représentés notamment par le triton crêté, le triton ponctué, les grenouilles vertes, rousse, agile, le crapaud commun, et le pélodyte ponctué. On peut aussi y rencontrer le lézard vivipare. On a également la présence de trois espèces rares protégées en France et inscrites sur la liste rouge régionale : la musaraigne aquatique (annexe III de la convention de Berne) et deux chauves-souris, le murin de Natterer et l'oreillard gris
VALLEE DE LA SEINE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC A ROMILLY-SUR-SEINE	2.6	C'est une ZNIEFF de 7236.08 ha qui présente une mosaïque de groupements végétaux : boisements alluviaux inondables, boisements marécageux, prairies inondables, mégaphorbiaies, magnocariçaies et roselières, groupements aquatiques de la rivière, des noues et des bras morts, plans d'eau et leur végétation d'exondation. Au niveau de la flore, on retrouve l'inule des fleuves, le pâturin des marais, l'œnanthe moyenne, l'œnanthe de Lachenal, la violette naine, la renoncule grande douve, l'euphorbe des marais, la gesse des marais, la germandrée des marais, le

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
		rubanier nain, la renoncule aquatique, le potamot coloré, le potamot à feuilles flottantes et l'utriculaire vulgaire. Une des richesses de la ZNIEFF est due à la présence de petits crustacés rarissimes : <i>Chirocephalus spinicaudatus</i> , <i>Diaptomus rostris</i> , <i>Lynceus brachyurus</i> présent dans seulement deux stations en France et <i>Hemidiaptomus amblyodon</i> . Sur un point entomologique, on retrouve entre autres la grande aeshne et le sympétrum méridiona. Pour les batraciens, on a la présence du pélodyte ponctué et du triton crêté.
ZNIEFF de type I		
MARAIS LATÉRAUX DE LA RIVE DROITE DE LA VALLÉE DE LA SEINE À DROUPT-SAINTE-MARIE ET SAINT-OUÏPH	1.1	Cette ZNIEFF de 120.08 ha se compose de 5 habitats déterminants : des communautés amphibiennes, des eaux douces, des communautés à grandes laïches, des zones à Truite, et des végétations à <i>Cladium mariscus</i> . On recense 36 espèces déterminantes dont 4 amphibiens comme le Pélodyte ponctué, 4 crustacés, 2 mammifères qui sont le lièvre d'Europe et la Pipistrelle commune, 6 oiseaux dont la Bergeronnette printanière, 1 reptile : la couleuvre helvétique, et 20 espèces végétales dont la gesse des marais et le potamot coloré.
PARC DU CHÂTEAU, BOIS DE LA CURE ET MARAIS DE PLANCY-L'ABBAYE	2.6	C'est une ZNIEFF I de 141.19 ha, composée de 5 habitats déterminants : des forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères, des communautés à grandes Laïches, des forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves, des végétations aquatiques et des roselières. On y retrouve 29 espèces déterminantes dont 2 amphibiens : le Triton crêté et le Triton ponctué, 3 insectes dont le cuivré des marais, 8 oiseaux dont le Martin-pêcheur d'Europe, 15 espèces végétales dont l'Euphorbe des marais et la gesse des marais, et 1 reptile : le Lézard vivipare.
PRES ET BOIS ALLUVIAUX DE RHEGES ET BESSY	3.1	Cette ZNIEFF de 370.91 ha comprend 4 habitats déterminants : des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides, des prairies de fauche de basse altitude, des forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves, et des prairies subcontinentales à <i>Cnidium</i> . Ces habitats hébergent des espèces déterminantes dont 6 insectes dont le criquet ensablant et la Cordulie à corps fin, 10 oiseaux dont le Pipit farlouse et le Bouvreuil pivoine, 12 espèces végétales dont la violette élevée et l'Euphorbe des marais et 1 reptile : le Lézard vivipare.
MARAIS DE LA SUPERBE ET DU SALON ENTRE BOULAGES ET FAUX-FRESNAY	4.7	C'est une ZNIEFF de 522.38 ha à cheval entre l'Aube et la Marne. Elle se compose de 5 habitats déterminants : des communautés à grandes Laïches, des prairies humides eutrophes, des roselières, des végétations à <i>Cladium mariscus</i> et des bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais. 94 espèces déterminantes y sont notées : 7 amphibiens dont l'Alyte accoucheur et le Triton ponctué, 5 insectes dont le scarabée rhinocéros, l'Agrion de Mercure et le criquet des roseaux, 12 mammifères dont 8 chiroptères, 31 oiseaux dont le Phragmite des joncs et le Chardonneret élégant, 38 espèces végétales dont la stellaire des marais, la potentille dressée et la gesse des marais, et 1 reptile : le Lézard vivipare.
MARAIS DES PELLERES À BESSY	5.4	C'est une ZNIEFF de 8.5 ha, composée de 3 habitats déterminants : des roselières, des lisières humides à grandes herbes et des communautés à grandes Laïches. On y retrouve 9 espèces déterminantes : 1 amphibien : le Pélodyte ponctué, 2 crustacés : <i>Hemidiaptomus amblyodon</i> et <i>Lepidurus apus</i> , et 6 phanérogames dont la gesse des marais et la grande douve.

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
HÊTRAIE RELICTUELLE DE DROUPT-SAINT-BASLE	5.5	Cette ZNIEFF de 11.47 ha comporte un habitat déterminant (des hêtraies sur calcaire), abritant 10 espèces déterminantes, toutes végétales, dont le Céphalanthère à grandes fleurs, le Muscari chevelu et le Prunier mahaleb.
FORET DE LA PERTHE A PLANCY-L'ABBAYE	6.4	C'est une ZNIEFF de 672.41 ha avec 5 habitats déterminants : des chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes, des éboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles, des lisières forestières thermophiles, des forêts de Pins sylvestres et des pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides. On y retrouve 136 espèces déterminantes dont 1 arachnides : l'Epeire frelon, 32 insectes dont le Mercure, l'Azuré bleu-celeste, la Zygène du Sainfoin, Gomphe semblable et la Decticelle des bruyères, 4 mammifères dont l'Hermine et la Musaraigne aquatique, 26 oiseaux dont l'Engoulevent d'Europe, le Chardonneret élégant, le faucon hobereau et la Huppe fasciée, 70 espèces végétales dont le Bugle petit-pin, le Cirse laineux, l'Orchis de Fuchs, le Gaillet de Fleurot, le Goodyère rampante, l'Ophrys abeille, et la violette élevée et 3 reptiles : l'Orvet fragile, le Lézard des souches et le Lézard vivipare.
MARAIS ET MARES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VALLEE DE LA SEINE A CHATRES ET MESGRIGNY	7.0	Cette ZNIEFF de 64.54 ha possède 3 habitats déterminants : des communautés à grandes Laïches, des communautés amphibiens, des végétations aquatiques et des communautés à Reine des prés et communautés associées. On retrouve XX espèces déterminantes : 1 amphibien : la grenouille agile, 2 mammifères : le lièvre d'Europe et la Pipistrelle commune, 1 odonate : la Cordulie à corps fin, 3 oiseaux : le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic épeichette et le Bouvreuil pivoine, 29 espèces végétales dont l'Anacamptide pyramidale, la Laïche tardive, l'Euphorbe des marais, l'Ophrys mouche et la massette à feuilles étroites et 3 reptiles : l'Orvet fragile, la Couleuvre helvétique et le Lézard des murailles.
BOIS ET MARAIS ENTRE BAGNEUX ET BECHERET	7.5	C'est une ZNIEFF de 54.9 ha. Les types forestiers dominant largement (près de 90% de la superficie totale) ; ils sont représentés par la peupleraie marécageuse et la frênaie-ormie alluviale. Les arbres les plus fréquemment rencontrés sont le frêne, l'orme champêtre, le saule blanc, l'aulne glutineux et les peupliers. Les boisements sont bordés et entrecoupés de secteurs marécageux à végétation typique constitués par des magnocariçaies et des roselières. Elles sont notamment constituées par l'euphorbe des marais, la salicaire, l'iris faux-acore, le séneçon des marais, la morelle douce-amère, la grande consoude, la lysimaque commune, le populage des marais, la baldingère, le phragmite, la glycérie aquatique, le gaillet des marais et de nombreuses laïches. Au bord du ruisseau se remarquent la renoncule flottante, le cresson de fontaine, le cresson jaune, le plantain d'eau. La population avienne est bien diversifiée avec 37 espèces d'oiseaux fréquentant la zone pour leur reproduction ou leur alimentation. Les zones boisées à l'est et au sud de la zone constituent un site de nidification pour la bondrée apivore. La ZNIEFF est également fréquentée par le martin-pêcheur, le pic épeiche, la grive musicienne, la rousserolle effarvatte (dans les marais), l'hypolaïs polyglotte, le pouillot véloce, le gobemouche gris, le loriot, le bruant jaune, ainsi que par de nombreuses fauvettes et mésanges.
BOIS, PRAIRIES ET PLAN D'EAU DE LA NOUE	8.4	Cette ZNIEFF de 11.87 ha se compose de 5 habitats déterminants : des prairies humides eutrophes, des végétations aquatiques, des forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, des gazons amphibiens

Nom des ZNIEFF	Distance au projet (km)	Intérêts écologiques (INPN)
D'AVAIL AU SUD-OUEST DE GRANGES-SUR-AUBE		annuels septentrionaux, et des lisières humides à grandes herbes. On peut y retrouver 15 espèces déterminantes dont 5 oiseaux dont le Martin-pêcheur, le Pipit farlouse et la Mésange boréale, 1 orthoptère : le Criquet des roseaux, et 9 phanérogames dont l'Euphorbe des marais, la Sisymbrelle rude, d'Urticaire australe et la Violette élevée.
PRAIRIES ET BOIS A CLESLES ET SAINT-JUST-SAUVAGE	9.2	Cette ZNIEFF de 200.75 ha possède 4 habitats déterminants : des communautés à Reine des prés et communautés accociées, des communautés à grandes Laïches, des prairies humides eutrophes et des prairies à Molinie et communautés associées. On retrouve 45 espèces déterminantes, dont 3 amphibiens : le Crapaud commun, la Grenouille agile et la Grenouille rousse, 6 insectes dont le Cuivré des marais, la Leste sauvage et le criquet ensanglanté, 1 mammifère : le lièvre d'Europe, 1 oiseau : le Pic épeichette, et 35 espèces végétales dont l'Ail à tige anguleuse, l'Orchis négligé, l'Euphorbe des marais, la Potentille dressée, la renoncule aquatique, le Scorsonère humble, la Germandrée des marais, et la violette élevée.

Zonage de connaissance

 Périmètre du projet

 Tampon 10km

ZNIEFF de type I

 BOIS ET MARAIS ENTRE BAGNEUX ET BECHERET

 BOIS, PRAIRIES ET PLAN D'EAU DE LA NOUE D'AVANT AU SUD-OUEST DE GRANGES-SUR-AUBE

 FORET DE LA PERTHE A PLANCY-L'ABBAYE

 HÊTRAIE RELICTUELLE DE DROUPT-SAINT-BASLE

 MARAIS DE LA SUPERBE ET DU SALON ENTRE BOULAGES ET FAUX-FRESNAY

 MARAIS DES PELLERES A BESSY

 MARAIS ET MARES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VALLEE DE LA SEINE A CHATRES ET MESGRIGNY

 MARAIS LATéraux DE LA RIVE DROITE DE LA VALLEE DE LA SEINE A DROUPT-SAINT-MARIE ET SAINT-OULPH

 PARC DU CHATEAU, BOIS DE LA CURE ET MARAIS DE PLANCY-L'ABBAYE

 PRAIRIES ET BOIS A CLESLES ET SAINT-JUST-SAUVAGE

 PRES ET BOIS ALLUVIAUX DE RHEGES ET BESSY

ZNIEFF de type II

 BASSE VALLEE DE L'AUBE DE MAGNICOURT A SARON-SUR-AUBE

 VALLEE DE LA SEINE DE LA CHAPELLE-SAINT-LUC A ROMILLY-SUR-SEINE

naturAgora
Développement

Étude : Pré-diagnostic écologique à Charny-le-Bachot (10)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Open Street Map

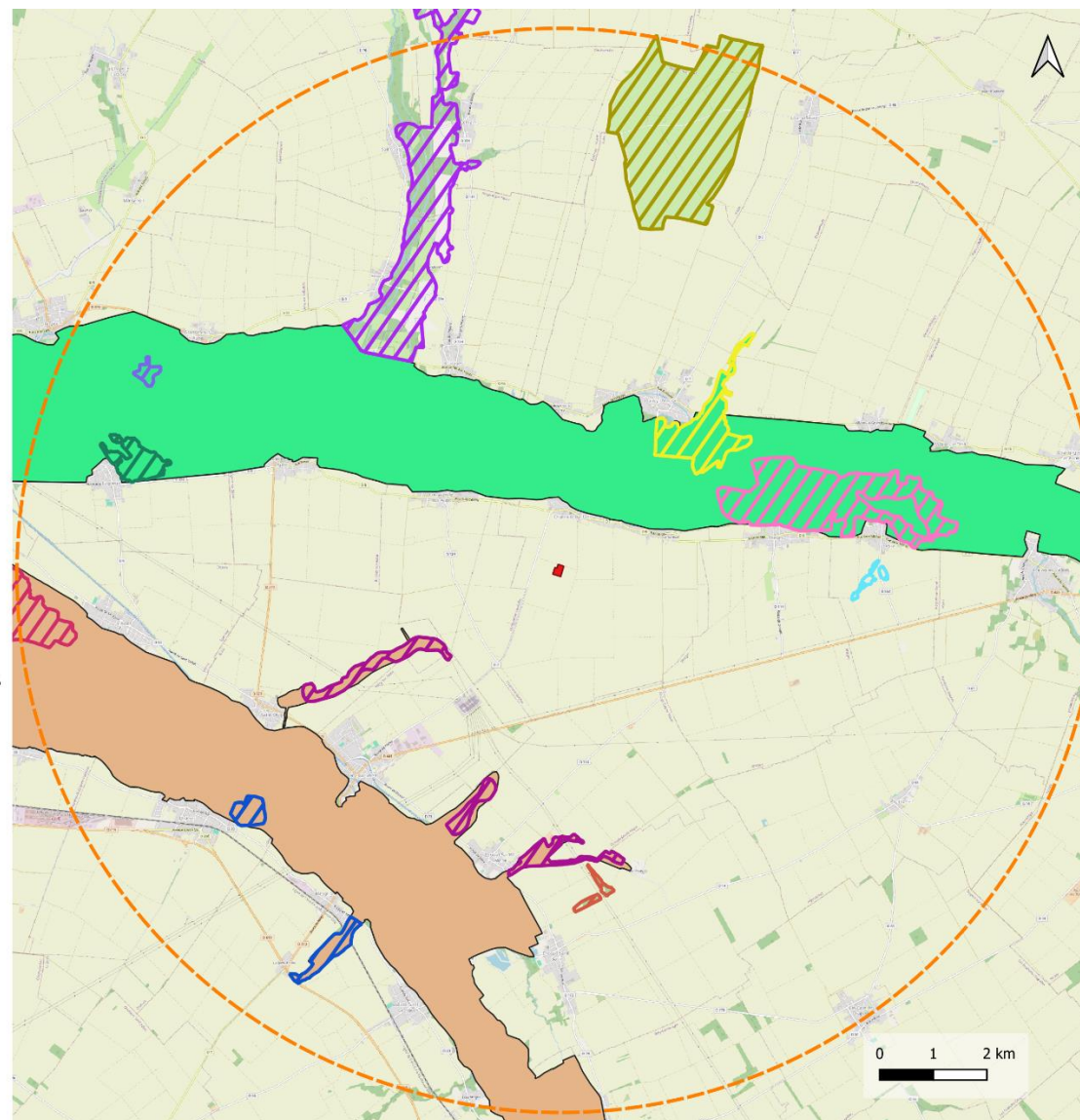


Figure 7 – ZNIEFF de type I et II dans un rayon de 10 km autour du projet

4.3 CONTINUITES ECOLOGIQUES

L'étude du SRCE dans le département de l'Aube révèle que le site ne se situe pas directement dans un élément de la trame verte et bleue. En revanche, on peut noter la présence de la trame aquatique formé par l'Aube, à un kilomètre au nord du site, ainsi que son corridor écologique des milieux humides. D'autres corridor se trouvent plus loin dans un rayon de 5 km autour du projet (Figure 8).

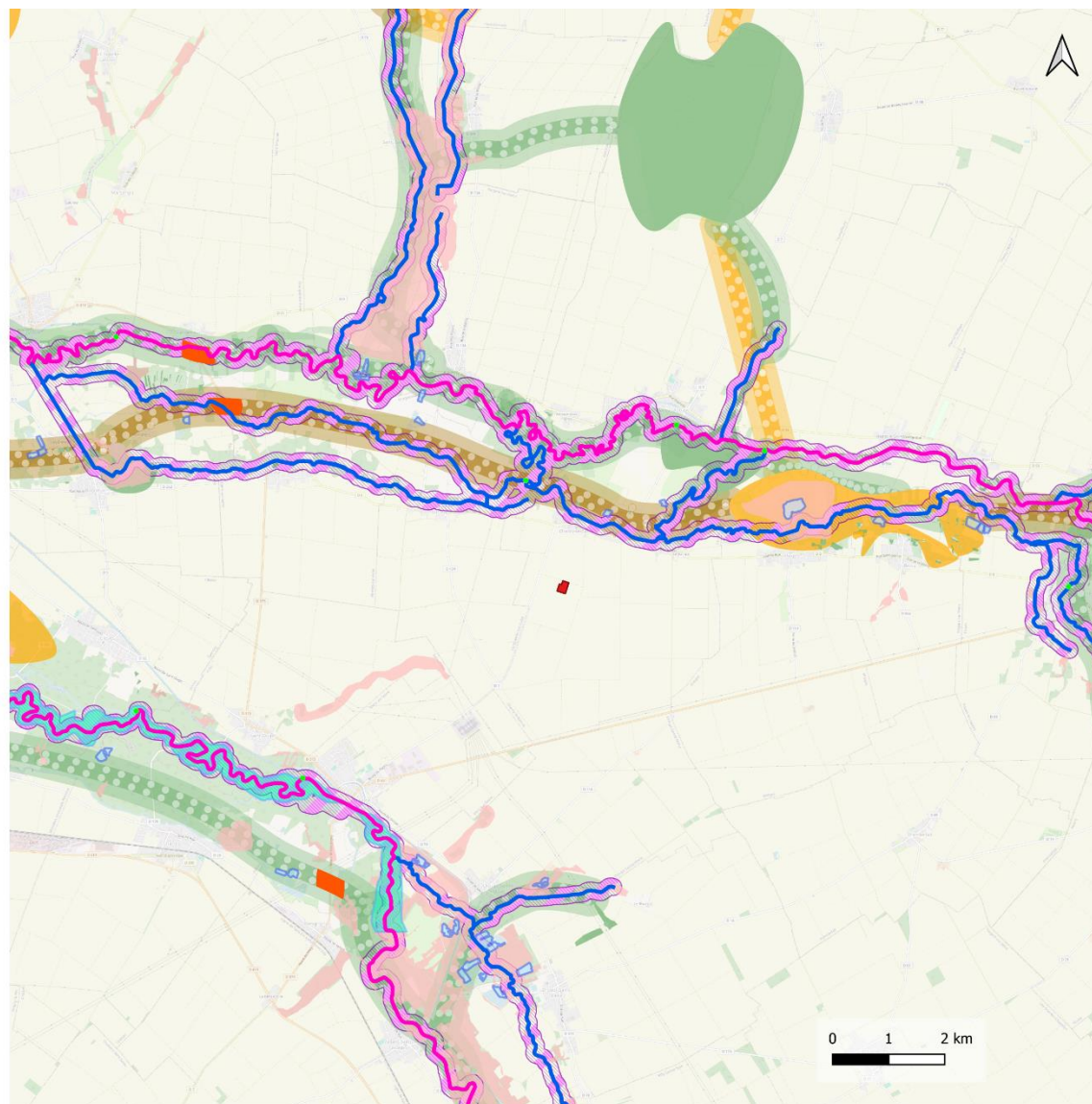


Figure 8 – SRCE

4.4 SYNTHÈSE DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Le site accueillant le projet est situé au sud dans la commune de Charny-le-Bachot (10), à l'écart du centre-ville, au cœur d'un contexte agricole, bordé au Nord et au Sud par deux vallées classées Natura 2000.

Le site d'implantation du projet se trouve dans aucun site naturel labellisé, les deux plus proches se trouvant à 1.1 km : il s'agit de la « Basse vallée de l'Aube de Magnicourt à Saron-sur-Aube » et du « Marais latéraux de la rive droite de la vallée de la seine a Droupt-Sainte-Marie et Saint-Oulph » respectivement des ZNIEFF II et ZNIEFF I à 1.1 km du site. Au total, 18 sites naturels remarquables sont répertoriés dans un rayon de 10 kilomètres autour du projet, essentiellement des zonages de connaissance, témoignant de la richesse exceptionnelle de ce territoire. En effet, le secteur se compose d'une mosaïque d'habitats qui abrite des sites variés, principalement des vallées, des marais, des bois et forêts, et des prairies.

Concernant l'éventuelle présence de zones humides, les données bibliographiques convergent et révèlent qu'il y a une ZDH mais pas de milieux potentiellement humides dans le site accueillant le projet. L'étude du SRCE montre la présence d'un corridor écologique à 1km au nord du site, formé par l'Aube.

Tableau 7 - Synthèse des zonages écologiques répertoriés

Nombre de zonages répertoriés*	Zonages les plus proches	Liens écologiques potentiels avec la zone d'études rapprochée
Natura 2000		
5 ZSC et 1 ZPS	ZPS de Marigny, Superbe, vallée de l'Aube	En interaction
Réserves naturelles Régionales		
0	-	-
Parcs naturels régionaux		
0	-	-
Arrêtés de protection		
0	-	-
ZNIEFF		
2 ZNIEFF type II, et 11 ZNIEFF de type I	Basse vallée de l'Aube de Magnicourt à Saron-sur-Aube (ZNIEFF II à 1.1 km) Marais latéraux de la rive droite de la vallée de la seine a Droupt-Sainte-Marie et Saint-Oulph (ZNIEFF I à 1.1 km)	En interaction
Conservatoire d'Espaces Naturels		
1 CEN	"Le Monty" à Étrelles-Sur-Aube	Pas d'interaction
SRADETT		
SRCE	Corridor milieux humides (1 km)	Interaction potentielle

*Nombre de périmètres répertoriés dans un rayon de 10 km, hormis pour les zones Natura 2000 qui sont répertoriées dans un rayon de 20 km

5 CALENDRIER DES PROSPECTIONS

Les prospections réalisées sur le site se sont déroulées selon le calendrier suivant (Tableau 8). Elles ont été réalisées dans de bonnes conditions d'observation.

Tableau 8 - Calendrier des prospections

Dates de passage	Flore / Habitats	Faune	Pédologie	Conditions
11/04/2025			X	
31/07/2025	X	X		Ciel couvert, 27°C, Jolie brise

6 POTENTIALITES ECOLOGIQUES

Un repérage de terrain a été effectué le 31 juillet 2025 par un écologue spécialisé en botanique et un écologue spécialisé en faune. Les informations présentées ci-dessous reposent sur une analyse des potentialités d'accueil de chacun des milieux, au regard des espèces mentionnées dans la bibliographie locale et des quelques observations réalisées lors de ce bref passage.

6.1 PRINCIPAUX MILIEUX PRESENTS

La surface du projet représente environ 2.84 ha. Ainsi, l'inventaire des habitats a révélé la présence de douze habitats au sein du périmètre du projet : un boisement mixte à Pin sylvestre, un boisement mixte à Pin sylvestre et Cornouiller x friche, une haie horticole, un talus à Ortie, un roncier, une friche à panais, une friche à Fromental, une friche à Amaranthe, une friche à Matricaire, une pelouse calcaire, une pelouse rase, et un chemin.

Chaque habitat est décrit dans un tableau ci-après.

Tableau 9-Synthèse des surfaces au sein du périmètre d'inventaire et du périmètre du projet

Habitat	Surface approximative (ha) au sein du projet
Boisement mixte à Pin sylvestre	0,28
Boisement mixte à Pin sylvestre et Cornouiller x friche	1,105
Haie horticole	0,126
Talus à Ortie	0,151
Roncier	0,034
Friche à Panais	0,101
Friche à Fromental	0,286
Friche à Amarante	0,323
Friche à Matricaire	0,017
Pelouse calcaire	0,247
Pelouse rase	0,092
Chemin	0,073

Tableau 10 – Description des principaux milieux présents

Habitats	Description	Potentialités écologiques
Boisement mixte à Pin sylvestre	Un petit boisement est présent sur le site, avec une strate arborée composée de Pin sylvestre, et une strate arbustive très dense donc les principales essences sont le Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), l'Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) et le Cerisier de Sainte-Lucie (<i>Prunus Mahaleb</i>). Ce boisement plutôt pionnier, dense et homogène, n'a pas de potentiel particulier des avis de la flore.	Négligeables
Boisement mixte à pin et cornouiller x friche	C'est une surface mixte composée de boisement formé par du Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>), du Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) et du Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) principalement, et une friche sèche dominée par le Fromental (<i>Arrhenatherum elatus</i>), le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), le Panais (<i>Pastinaca sativa</i>) et l'Origan commun (<i>Origanum vulgare</i>). La présence de Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) permet aux insectes ainsi qu'aux oiseaux de trouver des ressources alimentaires nécessaires lors de la floraison puis de la fructification. On retrouve dans cet habitat trois espèces patrimoniales : la Chlore perfoliée (<i>Blackstonia perfoliata</i>), la Gesse à larges feuilles (<i>Lathyrus latifolius</i>), et l'Aster lancéolé (<i>Symphyotrichum lanceolatum</i>).	Modérées
	Les haies présentes sur le site sont composées d'essences horticoles plantées (<i>Symphoricarpos Duhamel</i>, <i>Viburnum lantana</i>, <i>Elaeagnus angustifolia</i>...) mais surtout de Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) et de Ronces (<i>Rubus</i> sp.)	Faibles

Habitats	Description	Potentialités écologiques
Haie horticole	Ces haies délimitent le site des champs qui le bordent, formant ainsi une matrice bocagère intéressante pour la diversification des habitats et pour l'accueil de la faune. De plus, une deux stations d'Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), formant en tout cinq grands pieds et dix petits, ont été observés. Cette dernière est une espèce exotique envahissante. Un protocole spécifique d'éradication sera nécessaire.  <i>Figure 9: Haie horticole</i>	
Talus à Orties	Le Talus à Ortie se retrouve sur une zone en forte pente, et abrite également, mais en moindres proportions, des Ronces (<i>Rubus</i> sp.), de la Grande Bardane (<i>Arctium lappa</i>), du Liseron des champs (<i>Convolvulus arvensis</i>), et du Bouillon blanc (<i>Verbascum thapsus</i>).	Négligeables
Roncier	C'est une végétation entièrement couverte par la ronce (<i>Rubus</i> sp.).  <i>Figure 10 : Roncier</i>	Négligeables

Habitats	Description	Potentialités écologiques
Friche à panais	C'est une friche sèche dominée par du Panais (<i>Pastinaca sativa</i>), accompagné principalement de Fromental (<i>Arrhenatherum elatus</i>), de Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), de Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>) et de Plantain lancéolé (<i>Plantago lanceolata</i>).  Figure 11: Friche à Panais	Faibles
Friche à Fromental	Cette friche se compose essentiellement de Fromental (<i>Arrhenatherum elatus</i>) et de Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), avec également du Millepertuis perforé (<i>Hypericum perforatum</i>), de l'Origan commun (<i>Origanum vulgare</i>), ou bien de	Faibles

Habitats	Description	Potentialités écologiques
	l'Achillée Millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>). On retrouve également quelques jeunes Cornouiller sanguin et Fusain d'Europe (<i>Euonymus europaeus</i>) On trouve également l'Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i>) une espèce patrimoniale.  Figure 12- Friche à Fromental	
Friche à Amaranthe	Deux zones sur le site sont des friches à Amaranthes, une centrale, et l'autre au sud-ouest du périmètre. On y retrouve principalement des Amaranthes réfléchiées (<i>Amaranthus retroflexus</i>) avec du Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>), mais également de l'Héliotrope d'Europe (<i>Heliotropium europaeum</i>), du Pourpier (<i>Portulaca oleracea</i>) ou de la Moutarde des champs (<i>Sinapis arvensis</i>). Par la présence de deux espèces végétales patrimoniales et déterminantes ZNIEFF : le Chiendent pied-de-poule (<i>Cynodon dactylon</i>) et l'Héliotrope d'Europe (<i>Heliotropium europaeum</i>), cet habitat est intéressant d'un point de vu floristique.	Modérées

Habitats	Description	Potentialités écologiques
	 <i>Figure 13-Friche à Amaranthe</i>	
Friche à Matricaire	Cette friche se compose principalement de Camomille matricaire (<i>Matricaria chamomilla</i>), et également les Plantains lancéolé et à feuilles larges (<i>Plantago lanceolata</i> et <i>Plantago major</i>), la Potentille rampante (<i>Potentilla reptans</i>) et la Luzerne lupuline (<i>Medicago lupulina</i>) entre autres. On y retrouve également la Cuscute champêtre (<i>Cuscuta campestris</i>), une espèce patrimoniale extrêmement rare en Champagne-Ardennes.  <i>Figure 14 : Friche à Matricaire</i>	Modérées

Habitats	Description	Potentialités écologiques
Pelouse calcaire	Le site se compose d'une partie de pelouse calcaire avec des espèces caractéristiques comme la Polygala du calcaire (<i>Polygala calcarea</i>), le Thym couché (<i>Thymus praecox</i>), l'Aspérule à l'esquinancie (<i>Asperula cynanchica</i>), la Carline commune (<i>Carlina vulgaris</i>), ... Avec trois espèces patrimoniales (Chlore perfoliée (<i>Blackstonia perfoliata</i>), Polygala du calcaire (<i>Polygala calcarea</i>) et Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>)), cet espace a un fort intérêt botanique  Figure 15 : Pelouse calcaire	Fortes
Pelouse rase	C'est une végétation qui se compose d'espèces commune des pelouses rases : lotier corniculé (<i>Lotus corniculatus</i>), Plantains lancéolé et majeur (<i>Plantago lanceolata</i> et <i>majoris</i>), Achillée Millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>) ...	Négligeables

Habitats	Description	Potentialités écologiques
	 <i>Figure 16: Pelouse rase</i>	
Chemin	Le site est desservi en partie par des chemin de terre avec pas ou très peu de végétation. De plus, une station de Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>) composée de dix petits pieds a été observées. Cette dernière est une espèce exotique envahissante. Un protocole spécifique d'éradication sera nécessaire.	Négligeables

Habitats

 Périmètre du projet

Habitats

-  Boisement mixte à Pin sylvestre
-  Haie horticole
-  Boisement mixte à Pin sylvestre et Cornouiller x friche
-  Roncier
-  Talus à Ortie
-  Friche à Amaranthe
-  Friche à Fromental
-  Friche à Panais
-  Friche à Matricaire
-  Pelouse calcaire
-  Pelouse
-  Chemin

naturAgora
Développement

Étude : Pré-diagnostic écologique à Charny-le-Bachot (10)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite

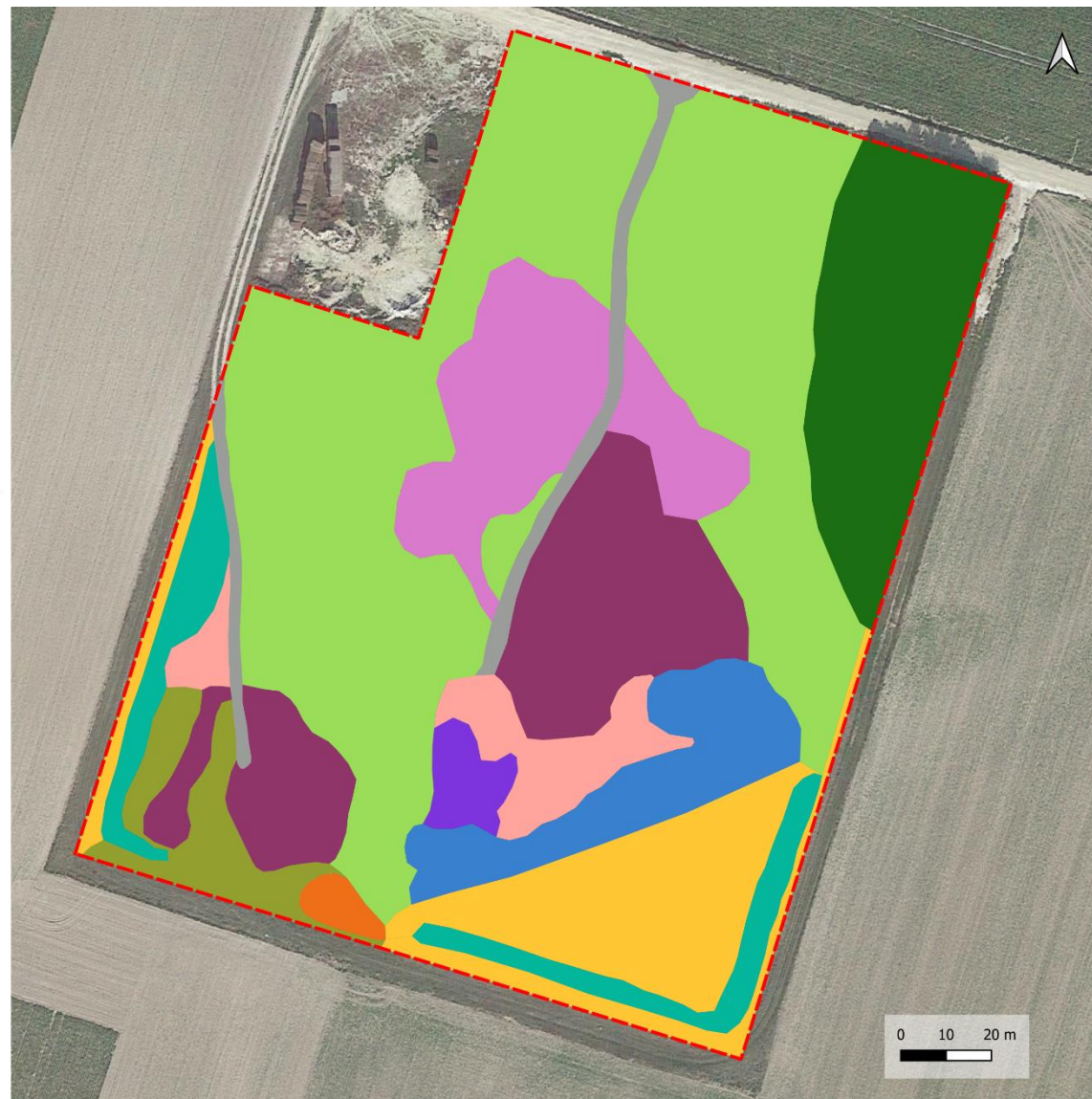


Figure 17- Cartographie des habitats

6.2 ESPECES POTENTIELLES

Dans le cadre du pré-diagnostic, la visite du site accueillant le projet a été effectuée le 31 juillet 2025. Celle-ci a permis de relever 98 espèces de plantes, 12 espèces d'oiseaux, 2 espèces de Mammifères, 1 espèce de Reptile et 17 espèces d'insectes. Aucune espèce d'Amphibien n'a été contactée. La liste des espèces listées dans les bases de données bibliographiques sont présentées en Annexe 9.2., tandis que la liste des inventoriées lors de la visite sur le terrain ainsi que leurs statuts, sont présentées en Annexes 9.1 et 9.3.

Tableau 11 - Analyse des potentialités pour les différents groupes biologiques

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre d'inventaire
Flore	Lors de la visite de terrain, 98 espèces ont été recensées, dont : 9 espèces patrimoniales : le Chlore perfoliée (<i>Blackstonia perfoliata</i>), la Cuscute des champs (<i>Cuscuta campestris</i>), le Chiendent pied-de-poule (<i>Cynodon dactylon</i>), l'Héliotrope d'Europe (<i>Heliotropium europaeum</i>), l'Inule à feuilles de saule (<i>Inula salicina</i>), la Gesse à larges feuilles (<i>Lathyrus latifolius</i>) la Polygala du calcaire (<i>Polygala calcarea</i>), l'Aster lancéolé (<i>Symphyotrichum lanceolatum</i>), et la Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>) 0 espèces protégées 2 espèces invasives : le Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>), et l'Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>) Les espèces patrimoniales recensés sont toutes des espèces ayant une rareté régionale allant d'assez rare à extrêmement rare. Le Chiendent pied-de-poule (<i>Cynodon dactylon</i>), et l'Héliotrope d'Europe (<i>Heliotropium europaeum</i>) sont en plus des déterminants ZNIEFF. Le site a une capacité d'accueil de la flore modérée, recouvert sur un tiers par du boisement, et sur un quart par des friches diverses. Le site se distingue des espaces environnants qui sont des surfaces agricoles, par une mosaïque d'habitats, ce qui le rend particulièrement intéressant.	Modérées
Oiseaux	79 espèces d'oiseaux identifiées sur la commune (données postérieures à 2013) dont : 99 espèces d'intérêt communautaire ; 57 espèces protégées ; - Jusqu'à 42 espèces potentiellement patrimoniales selon la période d'observation. Les espèces d'oiseaux liées aux boisements, aux friches et milieux semi-ouverts sont les plus attendues sur ce type de site.	Modérées

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre d'inventaire
	En vue des habitats, les espèces d'oiseaux liées aux boisements, aux friches et milieux semi-ouverts sont les plus attendues sur ce type de site. Lors de la visite de terrain en 2025, réalisée fin juillet, hors période de reproduction des oiseaux, 12 espèces ont été observées, dont : • Une espèce d'intérêt communautaire (Pie-grièche écorcheur) ; • 9 espèces protégées (Bergeronnette grise, Chardonneret élégant, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Linotte mélodieuse, Pie-grièche écorcheur, Pouillot véloce, Rougegorge familier et Rougequeue noir) ; • 3 espèces potentiellement à enjeu patrimonial modéré (à confirmer selon la période d'observation) (Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse et Pie-grièche écorcheur • 2 espèces potentiellement à enjeu patrimonial faible (à confirmer selon la période d'observation) (Alouette des champs et Pouillot véloce) • 7 espèces à enjeu patrimonial négligeable (Bergeronnette grise, Corneille noire, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Pigeon ramier, Rougegorge familier et Rougequeue noir) La plupart de ces oiseaux peuvent être rattachés au cortège des milieux fermés (boisements), des milieux semi-ouverts et des milieux ouverts. Le site, bien que petit, présente une mosaïque d'habitats permettant à différents cortèges de s'y installer, de s'alimenter, de s'abriter, de nidifier et de trouver des matériaux de construction pour leur nid. Il pourrait donc accueillir des espèces patrimoniales lors des périodes de nidification, telles que la Pie-grièche écorcheur, espèce d'intérêt communautaire, protégée et patrimoniale. De plus, le site se trouve dans un contexte géographique très marqué par l'agriculture. Il pourrait ainsi être utilisé comme site refuge pour la biodiversité aviaire. Ainsi, les potentialités écologiques sont modérées pour les oiseaux.	
Amphibiens	Aucune espèce d'Amphibien n'a été inventorié dans la commune lors des 12 dernières années (données INPN indisponibles) Aucune espèce d'Amphibiens n'a été observé sur le site. Ceci n'est pas surprenant car aucun habitat aquatique, indispensable aux amphibiens pour la reproduction (ponte et croissance des larves), n'est présent sur le site ou à proximité. Ainsi les potentialités écologiques sont nulles pour les Amphibiens.	Nulles

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre d'inventaire
Reptiles	Aucune espèce de Reptiles n'a été identifiées sur la commune (données postérieures à 2013, INPN indisponible). En 2025, une espèce de Reptile a été contacté : le Lézard des murailles. Cette espèce : • N'est pas d'intérêt communautaire • Est protégée • Présente un enjeu patrimonial négligeable Le site présente des milieux variés, tels que des milieux ouverts et des milieux fermés. La présence de tels habitats est cruciale pour les Reptiles, qui dépendent des zones exposées au soleil pour réguler leur température corporelle par thermorégulation. Ainsi, la présence de reptiles dans le périmètre d'inventaire est certaine pour les espèces communes comme le Lézard des murailles. D'autres espèces, comme l'Orvet fragile, pourraient également être présentes sur le site. Ainsi, les potentialités écologiques sont faibles pour les Reptiles.	Faibles
Mammifères	5 espèces de Mammifères identifiées sur la commune, (données postérieures à 2013) dont : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • 1 espèce protégée (Hérisson d'Europe) ; • 0 espèce patrimoniale En 2025, 2 espèces de Mammifères ont été observées dont : • Aucune espèce d'intérêt communautaire • Aucune espèce protégée • Une espèce à enjeu patrimonial faible (Lapin de garenne) • Une espèce à enjeu patrimonial négligeable (Renard roux) En lien direct avec les parcelles agricoles voisines, le site offre des habitats favorables à la présence de Mammifères terrestres, couramment rencontrés dans les paysages agricoles et forestiers, tels que le Chevreuil européen ou le Sanglier. Malgré sa superficie réduite, la diversité des milieux présents – friches, haies, fruticées et boisements – forme une mosaïque écologique propice à l'accueil d'une faune variée. On peut ainsi y retrouver de petits rongeurs comme le Campagnol, le Mulot ou la Musaraigne, mais aussi des espèces de plus grande taille telles que le Hérisson d'Europe ou le Lièvre d'Europe. Des mustélidés sont également susceptibles de fréquenter le site. Enfin, plusieurs espèces de Chiroptères, notamment des Pipistrelles, la Noctule ou la Sérotine, peuvent utiliser les lisières et les friches riches en insectes comme zones de chasse. Ainsi, les potentialités écologiques pour ce groupe faunistique sont considérées comme modérées.	Modérées

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre d'inventaire
Odonates	Aucune espèce d'Odonate n'a été identifiées sur la commune (données postérieures à 2013, INPN indisponible). Aucune espèce d'Odonate n'a été inventorié sur le site. Ceci n'est pas surprenant car aucun habitat aquatique indispensable à la reproduction et à la phase larvaire des Odonates n'est disponible sur le site et ses proximités. Seulement que quelques Odonates en dispersion pourraient être contacté. Ainsi, les potentialités écologiques pour ce groupe faunistique sont considérées comme nulles.	Nulles
Lépidoptères	5 espèces de Rhopalocères sont mentionnées sur la commune, (données postérieures à 2013) dont : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • Aucune espèce protégée, • Aucune espèce patrimoniale Lors de la visite de terrain en 2025, 5 espèces ont été observées, parmi lesquelles : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • Aucune espèce protégée ; • Aucune espèce patrimoniale. Le site d'étude, composé de milieux ouverts, semi-ouverts et de lisières, présente un attrait pour les Rhopalocères communs, telles que les espèces que nous avons observées : l'Azuré de la bugrane, le Citron, le Collier-de-corail, le Fadet commun et le Souci. Les potentialités écologiques sont évaluées comme négligeables pour ce groupe.	Négligeables
Orthoptères	13 espèces de d'Orthoptères (grillon, sauterelle criquet) sont mentionnées sur la commune, (données postérieures à 2013) dont : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • Aucune espèce protégée, • 3 espèces patrimoniales (Criquet des Roseaux, Criquet ensanglanté et Criquet marginé). Lors de la visite de terrain en 2025, 12 espèces ont été observées, parmi lesquelles : • Aucune espèce d'intérêt communautaire ; • Aucune espèce protégée ;	Faibles

Groupe biologique	Description	Potentialités écologiques au sein du périmètre d'inventaire
	• Deux espèce patrimoniale à enjeu Faible (Criquet ensanglanté et le Criquet marginé). • 10 espèces à enjeu négligeable (Caloptène italien, Conocéphale gracieux, Criquet des mouillères, Criquet des pâtures, Criquet duettiste, Criquet mélodieux, Criquet verte-échine, Gomphocère roux, Grande Sauterelle verte et Phanéroptère commun) Les Friches rudérales et friches calcaires présentent sur le site d'étude sont particulièrement favorable aux espèces communes d'Orthoptères tel que les Criquets généralistes et thermophiles, les Sauterelles, les Grillons et les espèces des milieux pionniers et sec. Cependant quelques espèces à enjeu Faibles tel que le Criquet marginé et le Criquet ensanglanté ont été observés. Le potentiel écologique est évalué de faibles pour ce groupe.	

Ainsi, une cartographie localisation des potentialités d'accueil, tous groupes confondus, peut être produite Figure 21 :

- Les chemins et le talus à Ortie présentent des potentialités d'accueil négligeables ;
- Le boisement mixte à Pin sylvestre, les haies, les friches à Panais, et à Fromental et la pelouse rase présentent des potentialités faibles
- Le boisement mixte à Pin sylvestre et Cornouiller x friche, le roncier, les friches à Amaranthe et celle à Matricaire, et les pelouses calcaires présentent des potentialités modérées

Localisation des espèces végétales patrimoniales

 Périmètre du projet

Espèces patrimoniales

-  Chlore perfoliée
-  Germandrée des montagnes
-  Polygale du calcaire
-  Aster lancéolé
-  Chiendent pied-de-poule
-  Cuscute champêtre
-  Gesse à larges feuilles
-  Hélotrope d'Europe
-  Inule à feuilles de saule

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Charny-le-Bachot (10)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite



Figure 18- Localisation des espèces floristiques patrimoniales

Espèces faunistiques protégées et/ou patrimoniales

 Périmètre d'inventaire

Espèces protégées

-  Bergeronnette grise
-  Chardonneret élégant
-  Fauvette à tête noire
-  Fauvette grisette
-  Lézard des murailles
-  Linotte mélodieuse
-  Pie-grièche écorcheur
-  Pouillot véloce
-  Rougegorge familier
-  Rougequeue noir

Espèces patrimoniales

-  Alouette des champs
-  Chardonneret élégant
-  Criquet ensanglanté
-  Criquet marginé
-  Lapin de garenne
-  Linotte mélodieuse
-  Pie-grièche écorcheur
-  Pouillot véloce

Étude : Prédiagnostic écologique et diagnostic zone humide au sein de la parcelle ZL 12 située à Charny-le-Bachot (10)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite



Figure 19 : Localisation des espèces faunistiques patrimoniales et protégées

Espèces Exotiques Envahissantes

 Périmètre du projet

Stations de EEE

-  Ailanthé glanduleux
-  Buddleia de David

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique à Charny-le-Bachot (10)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite



Figure 20- Localisation des Espèces exotiques envahissantes

Potentialités écologiques

 Périmètre du projet

Potentialités écologiques

 Modérées

 Faibles

 Négligeables

naturAgora
Développement

Étude : Prédiagnostic écologique et diagnostic zone humide à
Charny-le-Bachot (10)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite

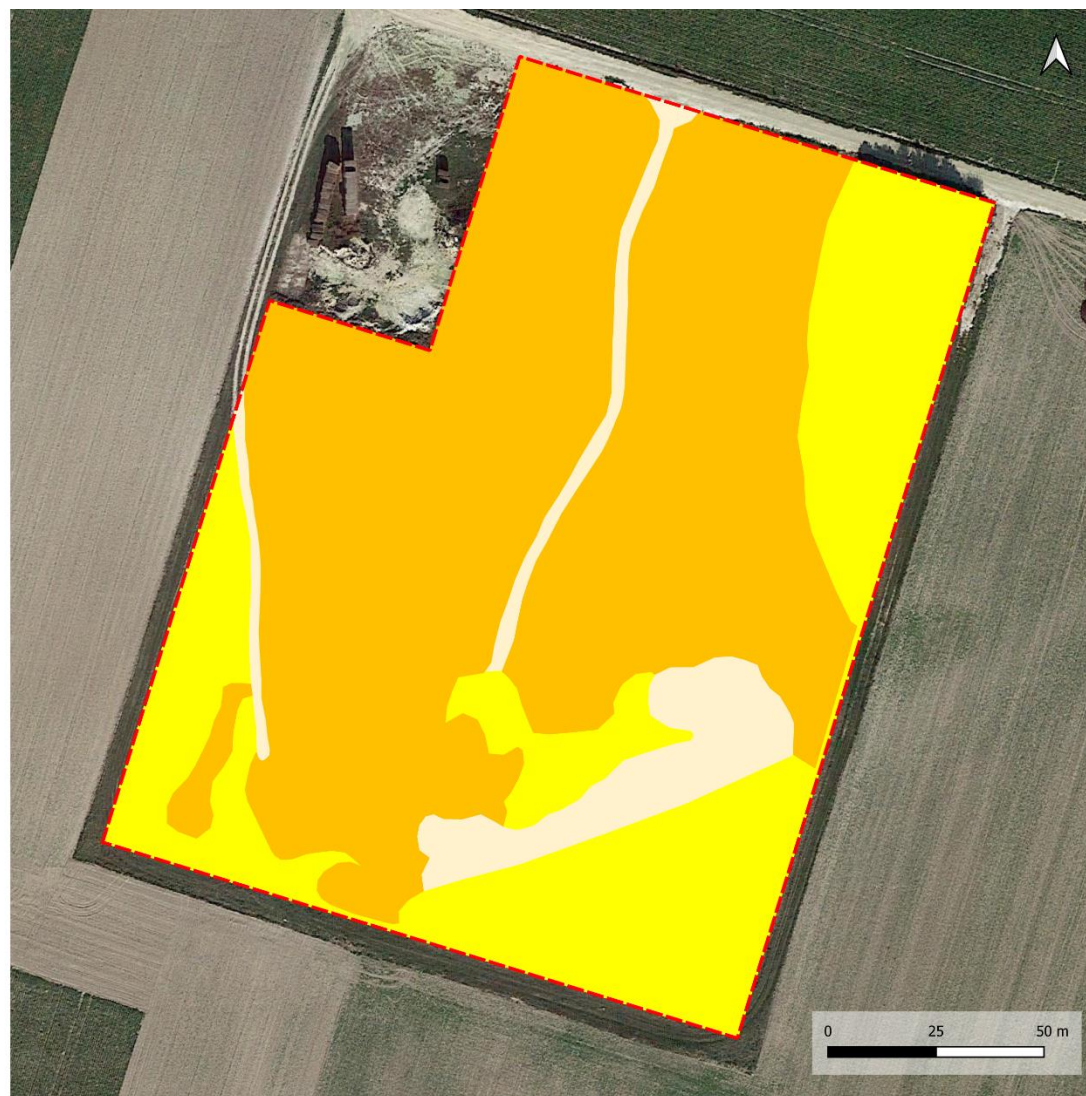


Figure 21 – Potentialités écologiques

7 DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

7.1 BIBLIOGRAPHIE

Les enveloppes des Zones à Dominante Humide (ZDH) ont été répertoriées dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Grand-Est et cartographiées au 1/100 000ème. Pour établir ces ZDH, un masque a tout d'abord été réalisé à partir de cartographies existantes (ZNIEFF, PNR, Natura 2000, etc) et de données de terrain ; puis, à l'intérieur de ce masque, la cartographie des ZDH a été établie à partir de photographies aériennes et de contrôles de terrain. Les zones à dominante humide sont à considérer comme une « enveloppe d'alerte » délimitant de grands ensembles significatifs à fortes probabilités de présence de zones humides. Les délimitations précises et règlementaires des zones humides sont quant à elles à réaliser selon les règles de l'arrêté du 24 juin 2008.

Le site accueillant le projet contient dans son périmètre, une zone à dominante humide (ZDH) selon l'Agence de l'eau (Figure 22).

En complément, une analyse des zones potentiellement humides a été réalisée à l'échelle de la France par le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH), analyse mise à disposition sur le portail d'information géographique de l'UMRSAS INRAE Institut Agro Rennes-Angers (GEOSAS). Cette analyse aboutie à 6 catégories d'enveloppes :

- Les milieux non humides
- Les milieux humides : potentialités assez fortes
- Les milieux humides : potentialités fortes
- Les milieux humides : potentialités très fortes
- Les plans d'eau
- Et les estrans

La zone d'étude n'est pas concernée par la présence de milieux potentiellement humides, le point le plus proche ayant une probabilité assez forte de l'être se trouvant à 385m du périmètre d'étude (Figure 23).

Enfin, une analyse du réseau RAMSAR a également été réalisée. Pour rappel, la convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui offre un cadre à la conservation et la mise en valeur des zones humides et de leurs ressources. Son objectif est d'élaborer et de faire vivre un réseau international primordial pour la biodiversité mondiale. Le réseau français est composé de 50 sites Ramsar et couvre désormais plus de 3,6 millions d'hectares répartis sur 38 sites en métropole et 12 en outre-mer. Le site RAMSAR le plus proche est situé à 28 km au sud-est du site. Il s'agit du site RAMSAR « Etangs de la Champagne Humide » (FR7200004200807).



Figure 22- Zones à dominante humide

Milieux potentiellement humides GeoSAS

La légende

- ✕ Milieux non humides
- Milieus potentiellement humides :
 - - probabilité assez forte
 - - probabilité forte
 - - probabilité très forte
- Plans d'eau
- Estrans

naturAgora
Développement

Étude : Pré-diagnostic écologique à Charny-le-Bachot (10)
Sources : Naturagora Développement (2025)
Fond : Google satellite

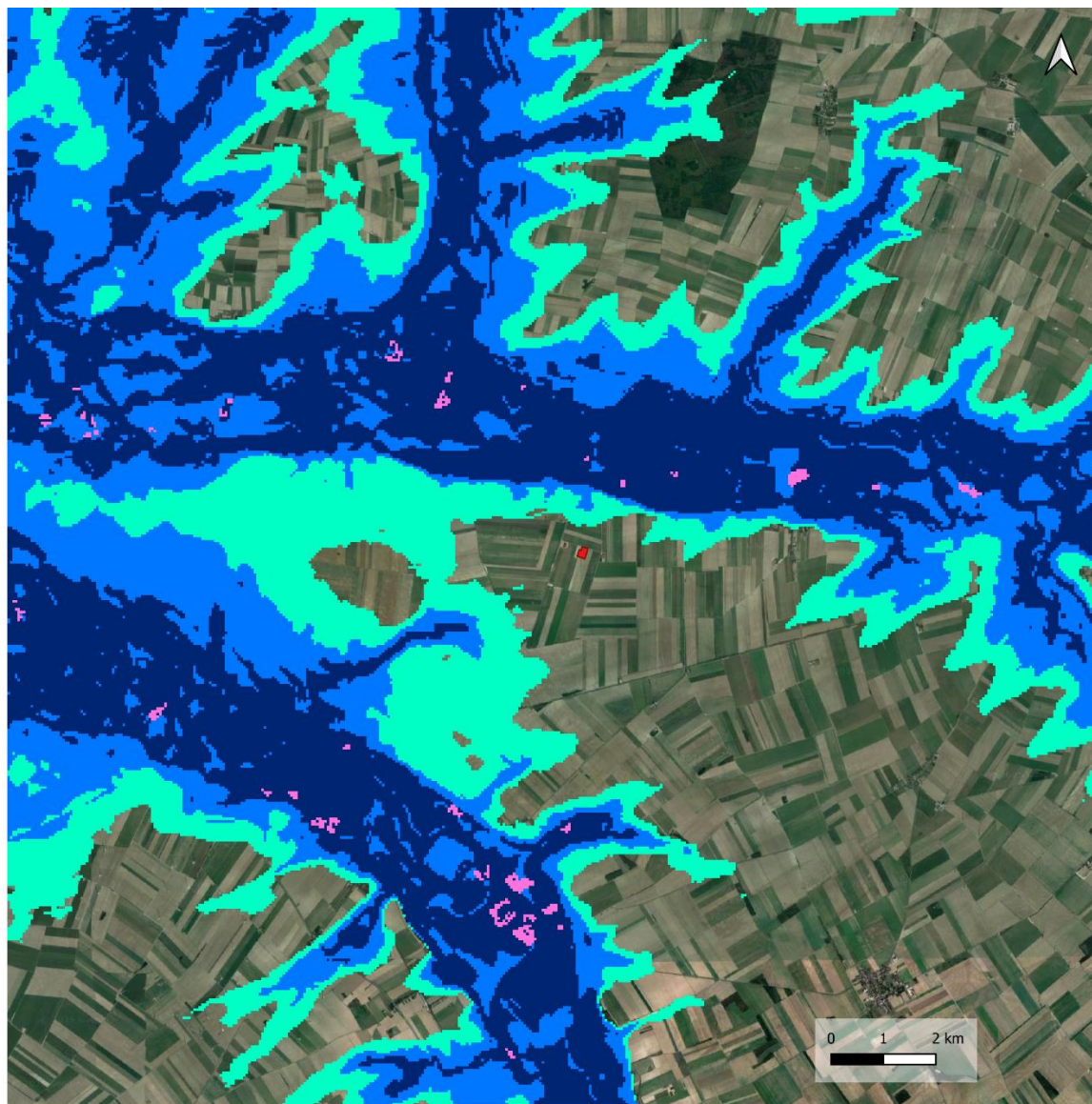


Figure 23 – Milieux potentiellement humides (sources : Institut Agro Rennes-Angers)

7.2 ETUDE BOTANIQUE

7.2.1 EXAMEN DES HABITATS

Le périmètre du projet n'est pas très grand, s'étendant sur 2.84 ha. Il se compose de 12 habitats : un boisement mixte à Pin sylvestre, un boisement mixte à Pin sylvestre et Cornouiller x friche, une haie horticole, un talus à Ortie, un roncier, une friche à panais, une friche à Fromental, une friche à Amaranthe, une friche à Matricaire, une pelouse calcaire, une pelouse rase, et un chemin.

Au total, douze relevés ont été réalisés dans la ZIP (Figure 24), sur la végétation de friche. Les habitats sont présentés dans la partie suivante et sont analysés, afin d'identifier s'ils peuvent être considérés comme caractéristique de zone humide sur critère floristique.



Figure 24 - Localisation des relevés floristiques

Les différents habitats ont fait l'objet d'une description dans le chapitre « 6.1 Principaux milieux présents ».

Aucun des habitats recensés n'est côté « H », et donc directement indicateur de zone humide. Le tableau ci-dessous synthétise les habitats recensés et leurs correspondances avec les nomenclatures EUNIS, Corine biotope ainsi que zone humide.

Tableau 12 - Synthèse des habitats recensés

Habitat	Nom EUNIS	Nom Corine biotope	Surface en (ha)	Recouvrement (%)	Correspondance Zone humide
Boisement mixte à Pin sylvestre	G3.F Plantations très artificielles de conifères	83.31 Plantations de conifères	0,28	9,9	p.
Boisement mixte à Pin sylvestre et Cornouiller x friche	G3.F Plantations très artificielles de conifères x I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	83.31 Plantations de conifères x 87.1 Terrains en friche	1,105	39,0	p.
Haie horticole	FA.1 Haies d'espèces non indigènes	84 Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	0,126	4,4	p.
Talus à orties	E5.1 Végétations herbacées anthropiques	87 Terrains en friche et terrains vagues	0,151	5,3	p.
Roncier	F3.131 Ronciers	31.831 Ronciers	0,034	1,2	p.
Friche à Panais	I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	87.1 Terrains en friche	0,101	3,6	p.
Friche à Fromental	I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	87.1 Terrains en friche	0,286	10,1	p.
Friche à Amarantes	I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	87.1 Terrains en friche	0,323	11,4	p.
Friche à Matricaires	I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	87.1 Terrains en friche	0,017	0,6	p.
Pelouse calcaire	E1 Pelouses sèches	34 Pelouses calcicoles sèches et steppes	0,247	8,7	p.
Pelouse rase	E2.8 Pelouses mésophiles piétinées à espèces annuelles	/	0,092	3,2	p.
Chemin	/	/	0,073	2,6	p.

Pour les habitats qui ne sont pas directement indicateur de zone humide (côté « p »), un examen des espèces a été réalisé pour déterminer si certain(s) sont dominé(s) par des espèces hygrophiles (listées à l'annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008).

7.2.2 EXAMEN DES ESPECES

L'ensemble des habitats coté « p. » sont examinés ici, afin d'y étudier les espèces floristiques qui les composent. Comme le montre le tableau ci-dessous, aucun habitat coté : « p. » n'est dominé par une flore hygrophile : ces habitats ne sont donc pas caractéristiques de zone humide.

Tableau 13 -Examen des espèces

Habitat	Nom EUNIS	Nom Corine biotope	Surface en (ha)	Recouvrement (%)	Correspondance Zone humide	Commentaires flore hygrophile
Boisement mixte à Pin sylvestre	G3.F Plantations très artificielles de conifères	83.31 Plantations de conifères	0.28	9.9	p.	Aucune espèce caractéristique de zones humides présente → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique
Boisement mixte à Pin sylvestre et Cornouiller x friche	G3.F Plantations très artificielles de conifères x I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	83.31 Plantations de conifères x 87.1 Terrains en friche	1.105	39.0	p.	Une espèce caractéristique de zones humides est présente : Epilobe à petites fleurs (<i>Epilobium parviflorum</i>) Cette espèce ne domine pas suffisamment l'habitat pour qu'il puisse être considéré comme zone humide sur critère floristique → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique
Haie horticole	FA.1 Haies d'espèces non indigènes	84 Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	0,126	4,4	p.	Aucune espèce caractéristique de zones humides présente → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique
Talus à orties	E5.1 Végétations herbacées anthropiques	87 Terrains en friche et terrains vagues	0,151	5,3	p.	Aucune espèce caractéristique de zones humides présente → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique
Roncier	F3.131 Ronciers	31.831 Ronciers	0,034	1,2	p.	Aucune espèce caractéristique de zones humides présente → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique
Friche à Panais	I1.53 Jachères non inondées avec	87.1 Terrains en friche	0,101	3,6	p.	Aucune espèce caractéristique de zones humides présente → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique

Habitat	Nom EUNIS	Nom Corine biotope	Surface en (ha)	Recouvrement (%)	Correspondance Zone humide	Commentaires flore hygrophile
	communautés rudérales annuelles ou vivaces					
Friche à Fromental	I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	87.1 Terrains en friche	0,286	10,1	p.	Deux espèces caractéristiques de zones humides est présente : Morelle douce-amère (<i>Solanum dulcamara</i>), Eupatoire chanvrine (<i>Eupatorium cannabinum</i>) Ces espèces ne dominent pas suffisamment l'habitat pour qu'il puisse être considéré comme zone humide sur critère floristique → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique
Friche à Amarantes	I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	87.1 Terrains en friche	0,323	11,4	p.	Aucune espèce caractéristique de zones humides présente Renoncule rampante (<i>Ranunculus repens</i>) Cette espèce ne domine pas suffisamment l'habitat pour qu'il puisse être considéré comme zone humide sur critère floristique → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique
Friche à Matricaires	I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces	87.1 Terrains en friche	0,017	0,6	p.	Aucune espèce caractéristique de zones humides présente → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique
Pelouse calcaire	E1 Pelouses sèches	34 Pelouses calcicoles sèches et steppes	0,247	8,7	p.	Aucune espèce caractéristique de zones humides présente → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique
Pelouse rase	E2.8 Pelouses mésophiles piétinées à espèces annuelles	/	0,092	3,2	p.	Aucune espèce caractéristique de zones humides présente → L'habitat n'est pas considéré comme humide sur critère floristique
Chemin	/	/	0,073	2,6	/	/

7.2.3 CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES SELON LE CRITERE « BOTANIQUE »

D'après le critère botanique, aucune zone humide n'a été identifiée sur la zone d'étude. Cette cartographie pourra être complétée des zones humides sur critère pédologique qui peuvent éventuellement ressortir de l'analyse pédologique.

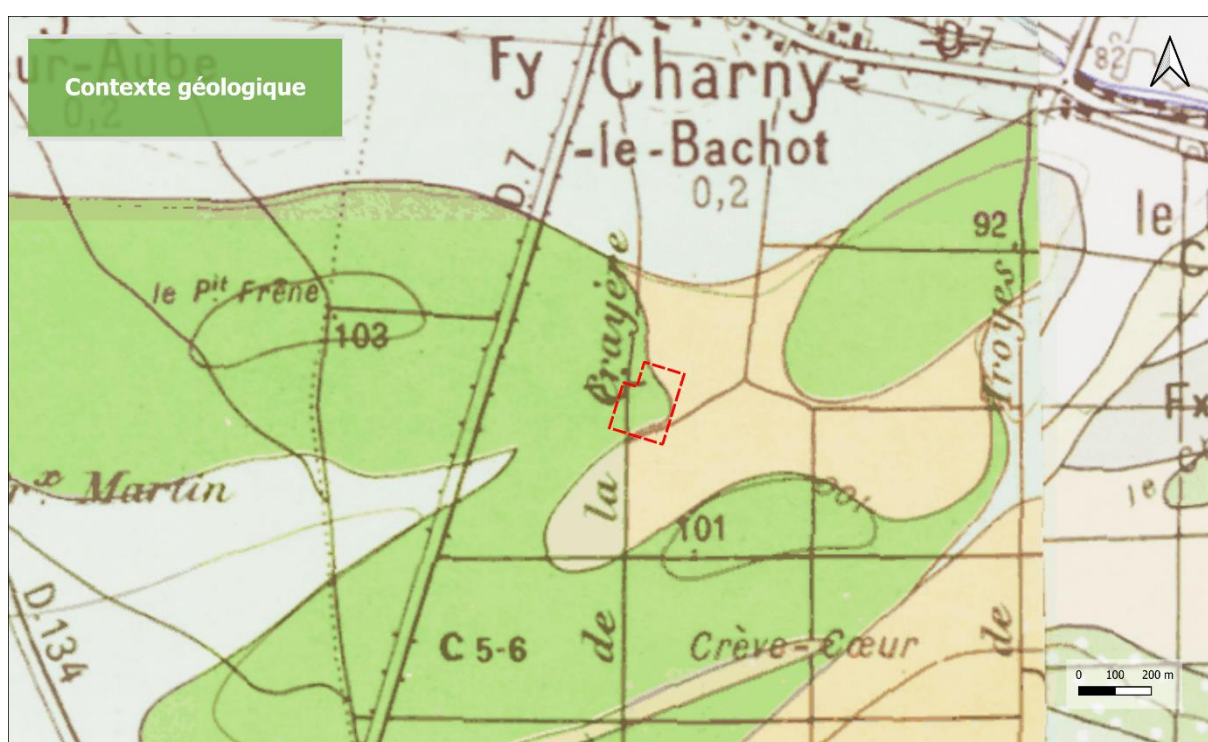


Figure 25 - Cartographie des zones humides selon le critère botanique

7.3 ETUDE PEDOLOGIQUE

7.3.1 CONTEXTE

Le site d'étude se localise au sein d'un ensemble géologique complexe structuré autour de formations crayeuses et alluviales, témoins de l'histoire sédimentaire de la région. Le périmètre d'étude chevauche de la Craie à Bélemnites, Craie à Micraster (C 5-6) et de l'Eboulis (E). Plus au nord du projet, nous retrouvons des Alluvions anciennes (Fy) (Figure 26).



naturAgora
Développement

 Périmètre d'étude

Figure 26 - Extrait de la carte géologique

Le site se situe à une altitude de 102m, ce qui dans un contexte à plus haute échelle présente une pente vraiment douce allant du Nord-Ouest vers le Sud-est. Cependant le site est fortement marqué par des « dépressions géologiques » où la roche calcaire est visible (affleurement rocheux).



Figure 27-Vue du site depuis le Sud vers le Nord

Le RRP (Référentiel Régional Pédologique) identifie pour ce secteur des sols situés sur les sommets de versants et les versants eux-mêmes, développés sur des roches calcaires crayeuses des étages Sénonien, Turonien et Cénomanien. Ces sols appartiennent à l'Unité Cartographique de Sol n°60. Ils sont majoritairement constitués de Rendosols et de Calcosols. Ces types de sols reflètent des conditions peu propices à l'engorgement hydrique durable des sols, caractérisées par une forte perméabilité, une faible réserve utile et une absence d'hydromorphie manifeste. Ainsi, ils témoignent d'un fonctionnement pédologique typique des zones bien drainées.

7.3.2 RESULTATS

La campagne de terrain a eu lieu le 11 avril 2025 dans des bonnes conditions d'humidité des sols pour réaliser les sondages à des profondeurs suffisantes pour la caractérisation de la zone humide. Cependant un sondage (4) a été réalisé à l'extérieur de l'aire d'étude, car il était impossible de creuser dans le site. Au total, 4 sondages ont été réalisés, uniformément répartis sur le site et en tenant compte des variations de la topographie et de la géologie.



Figure 28 - Localisation des sondages

Pour rappel, seuls les sols appartenant à la classe IVd et supérieures de la classification du GEPPA concernent les zones humides. Parmi ces 4 sondages, aucune présente des caractéristiques de zones humides (Cf. GEPPA).

Tableau 14 - Traits d'hydromorphie dans les sols et classification GEPPA 1981

Profondeur/sondage	S1	S2	S3	S4
Type GEPPA	ND	ND	ND	ND
0 – 25 cm				
25 – 50 cm				
50 – 80 cm*				
80 – 120 cm				
ZH	NH	NH	NH	NH

* profondeur non prise en compte dans l'arrêté,

(g) horizon rédoxique peu marqué, **g** horizon rédoxique marqué, **G** horizon réductique

NH (non humide) sol non caractéristique des zones humides, **H (humide)** sol caractéristique des zones humides



Figure 29 - Localisation des sondages caractéristiques de zones humides

7.3.3 CARACTERISATION DES SOLS

Le site d'étude se caractérise par la présence de sols peu épais, avec affleurements rocheux fréquents, rendant le creusement difficile à plusieurs endroits. Dans certaines zones, notamment le long du chemin compacté, il n'a pas été possible de réaliser de sondages en raison de la faible profondeur du sol et de la présence rapide de la roche mère.

Malgré ces contraintes, quatre sondages ont pu être réalisés, répartis de manière à couvrir la diversité apparente du site. Parmi ceux-ci, seul le sondage situé au niveau du boisement (S1) a permis d'atteindre une certaine profondeur. Toutefois, aucune trace d'hydromorphie n'a été observée : absence de traits rédoxiques, d'horizons hydromorphes ou de tout signe d'engorgement prolongé.

Les sols observés présentent une teinte brun clair homogène et ne montrent aucun critère morphologique permettant de les qualifier de zones humides. Les profils rencontrés correspondent à des sols remaniés ou peu développés, typiques des rendosols ou calcosols.

En conclusion, les observations réalisées lors des sondages indiquent l'absence de zones humides sur l'ensemble du périmètre étudié.

7.3.4 CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES SELON LE CRITERE PEDOLOGIQUE

Aucuns sondages réalisés au niveau de l’emprise de la parcelle présentent les caractéristiques décrites comme typiques des zones humides par l’Arrêté du 24 juin 2008 de délimitation des zones humides.

Tableau 15 - Surfaces de zones humides sur critère pédologique

Surface	
Zone humide	0
Zone non humide	2,833
TOTAL (en ha)	2,833



Figure 30 - Délimitation des zones humides selon le critère pédologique

7.4 CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ZONE HUMIDE

L’étude de la flore et des habitats présents dans la ZIP révèle aucun habitat caractéristique de zones humides selon les critères de l’Arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2008 modifié en 2009. Il en est de même pour l’étude des sols, qui ne révèlent aucune caractéristique de zones humides.

- **Par conséquent, aucune zone humide effective réglementaire n’a été identifiée au sein de la ZIP accueillant le projet, répondant aux critères de l’Arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2008 modifié en 2009**

8 SYNTHÈSE

A ce stade, la consultation de la bibliographie et le repérage de terrain ont révélé l'existence d'enjeux écologiques et d'implications réglementaires qualifiés de « modérés » concernant la zone d'implantation du projet :

- Parmi les zonages du patrimoine naturel, aucun site n'intercepte le projet. Celui-ci est se trouve à 1,1 km de deux sites ZNIEFF I et II, et dans un rayon de 10 km autour du projet, 18 sites naturels remarquables sont répertoriés, labellisés pour la présence de milieux naturels d'exception, témoignant de la riche Biodiversité présente sur le territoire ;
- Le repérage sur le terrain a révélé l'existence d'enjeux écologiques potentiels négligeables à forts vis-à-vis des espèces de faune et de flore. Des potentialités d'accueil de plusieurs espèces de flore, d'Oiseaux et de Mammifères protégées et/ou patrimoniaux, ont été contactées au sein des divers habitats se trouvant au cœur du projet.
- Le diagnostic zone humide réalisé selon les approches floristique et pédologique a conclu en l'absence de aucune zone humide effective réglementaire au sein de la ZIP accueillant le projet.

Situé au cœur de la Champagne crayeuse dans un paysage rural, le site accueillant le projet faisant l'objet de cette étude est situé dans un contexte agricole aux pratiques conventionnelles. Malgré sa taille restreinte (2,84 ha), il est composé d'une très belle mosaïque d'habitats qui est particulièrement attractive pour plusieurs groupes faunistiques. Douze habitats ont été inventoriés dans cette petite ZIP, parmi lesquels 1 habitats présente des potentialités écologiques qualifiées fortes (la pelouse calcaire) et 3 présentent des potentialités écologiques qualifiées de modérés (Boisement mixte à pin et cornouiller x friche ; Friche à Amaranthe ; Friche à Matricaire). De ce fait, cette ZIP est très originale dans ce contexte agricole, très différente des milieux présents autour, et les habitats qui la compose offrent une zone refuge pour la faune et la flore, qui y trouve des habitats de repos, de reproduction et d'alimentation. En outre, plus de la moitié de cet îlot refuge se compose de boisements, ce qui ne semble pas compatible avec la pose de panneaux photovoltaïques. **Pour ces raisons, les risques pour la biodiversité lié à ce projet sont évalués à « modérés »** (Figure 31).

Au regard de ce bilan, les mesures suivantes peuvent être préconisées :

- Mener une réflexion afin de réduire la taille de la centrale photovoltaïque, et placer celle-ci dans les secteurs présentant le moins d'enjeux écologiques ;
- Placer les éléments techniques de la centrale en évitant la flore et les habitats à enjeux ;
- Planifier les travaux de création de la centrale en dehors de la période de reproduction de la faune et de la flore, et notamment des oiseaux, qui s'étale de mi-mars à mi-août, afin d'éviter tout risque de destruction d'espèces protégées. ;
- Si des opportunités apparaissent lors de la conception du projet, mettre en place des actions favorables à la biodiversité en entretenant les milieux ouverts par une gestion adaptée (fauche tardive ou pâturage extensif).

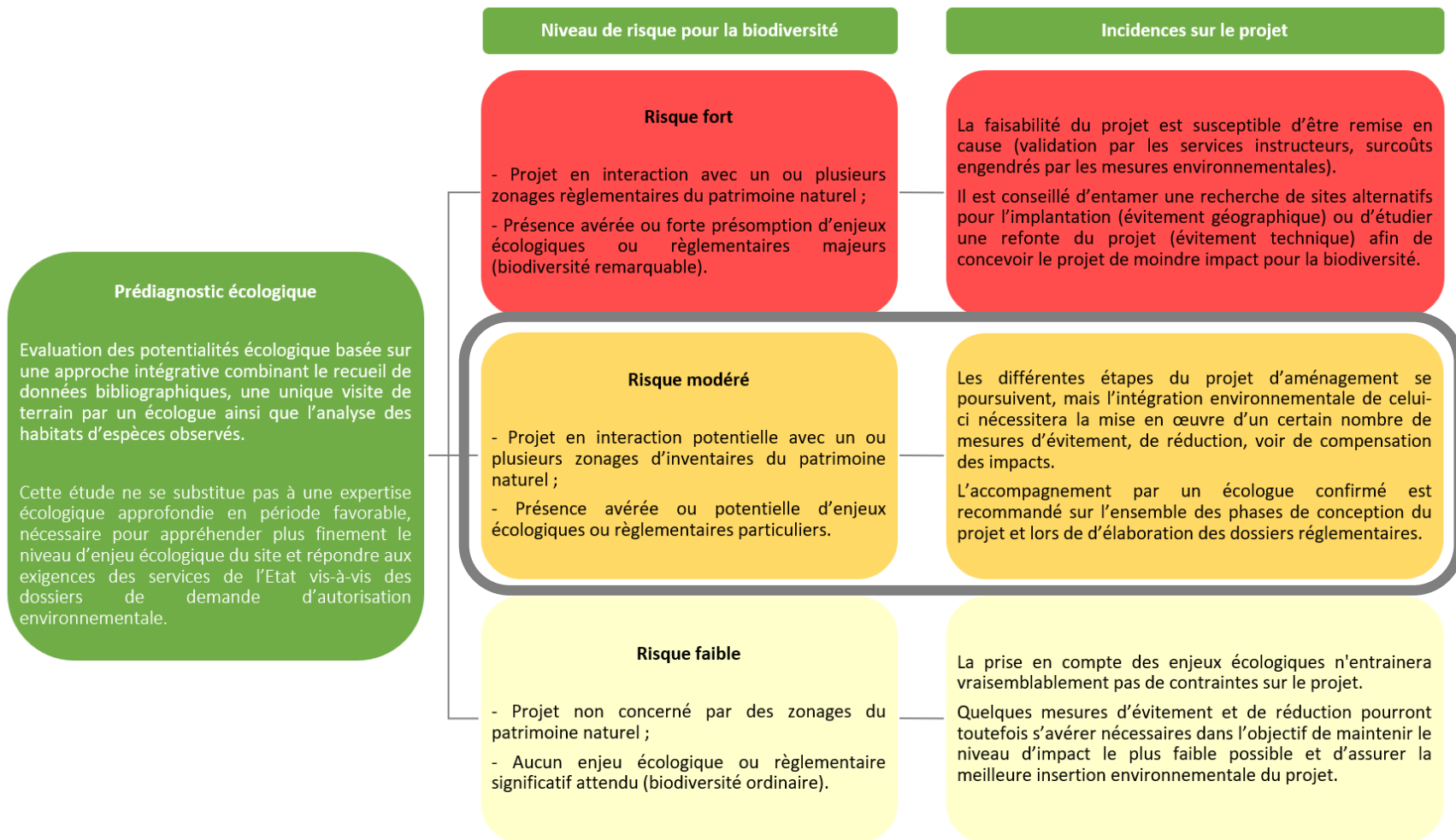


Figure 31 Schéma résumant le niveau de risques pour la biodiversité et les incidences sur le projet

9 ANNEXES

9.1 ESPECES VEGETALES INVENTORIEES EN 2025

Tableau 16 - Liste des espèces floristiques inventoriées

Nom scientifique	Nom commun	Natura 2000	Protection nationale	Menace France	Arrêté EEE	ZH	Protection CA	Liste rouge CA	Rareté CA	Déterminant ZNIEFF CA	EEE CA
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux ; Faux vernis du Japon			NA	Inscrit au niveau européen	Non			RR		Implantée
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie			NA	Non	Non			C		Mineure
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage			LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnérable (s.l.) ; Vulnéraire			LC	Non	Non		LC	AC		
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane			LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Asperula cynanchica</i> f. <i>cynanchica</i> L., 1753	Aspérule à l'esquinancie (f.) ; Herbe à l'esquinancie			NE*	Non	Non		LC	C		

<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlore perfoliée (s.l.)			LC	Non	Non		LC	AR		
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Bryone dioïque ; Bryone			NE*	Non	Non		LC	CC		
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons			NA	Non	Non					Implantée
<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carline commune			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage ; Chicorée amère			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Cornus sanguinea</i> subsp. <i>sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin			LC	Non	Non					
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Cotoneaster</i> Medik., 1789	Cotonéaster (G)										
<i>Crepis</i> L., 1753	Crépide (G)										
<i>Cuscuta campestris</i> Yunck., 1932	Cuscute champêtre			NA	Non	Non			RRR		Observation
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule			LC	Non	Non		EN	RRR	Dét. ZNIEFF	
<i>Cytisus</i> L.	Cytise ; Genêt (G)										
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune			LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L., 1753	Chalef à feuilles étroites ; Olivier de Bohême			NA	Non	Non					
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs			LC	Non	ZH		LC	CCC		

<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre ; Chardon roulant			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)			LC	Non	ZH		LC	CCC		
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune (s.l.) ; Caille-lait jaune (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe			LC	Non	Non		LC	RR	Dét. ZNIEFF	
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine			LC	Non	Non		LC	AC		
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Inula salicina</i> L., 1753	Inule à feuilles de saule			LC	Non	Non		LC	AR		
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal			NA	Non	Non			CC		
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles ; Pois vivace			LC	Non	Non			AR		
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	Linaire rampante ; Linaire striée			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille			LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée (s.l.)			LC	Non	Non					
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge (s.l.)			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage			LC	Non	Non		LC	CCC		

<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé (s.l.)		LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)		LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle ; Épervière piloselle		LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre		LC	Non	Non			CC		
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé		LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)		LC	Non	pp		LC	CCC		
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)		LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	Polygala du calcaire		LC	Non	Non		LC	AR		
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier maraîcher ; Porcelane		LC	Non	Non		LC	C		
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille		LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite pimprenelle (s.l.)		LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune		LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	Bois de Sainte-Lucie		LC	Non	Non		LC	C		
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier ; Épine noire		LC	Non	Non					
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante		LC	Non	ZH		LC	CCC		
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune (s.l.)		LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens		LC	Non	Non		LC	C		
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce (G)									
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée		LC	Non	ZH		LC	CC		
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres		LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir		LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée		LC	Non	Non		LC	C		
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc		LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs (s.l.)		LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère		LC	Non	ZH		LC	CCC		
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs (s.l.)		LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite		LC	Non	Non		LC	C		

<i>Symphoricarpos Duhamel, 1755</i>	Symphorine (G)										
<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé			NA	Non	Non			RR		Implant ée
<i>Taraxacum F.H.Wigg.</i>	Pissenlit (G)										
<i>Teucrium montanum L., 1753</i>	Germandrée des montagnes			LC	Non	Non		LC	AR		
<i>Thymus praecox Opiz, 1824</i>	Thym couché (s.l.) ; Serpolet couché			NE	Non	Non		LC	C		
<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Trèfle blanc ; Trèfle rampant			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Trigonella alba (Medik.) Coulot & Rabaute, 2013</i>	Mélilot blanc			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Tussilago farfara L., 1753</i>	Tussilage ; Pas-d'âne			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Verbascum thapsus L., 1753</i>	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc			LC	Non	Non		LC	C		
<i>Verbena officinalis L., 1753</i>	Verveine officinale			LC	Non	Non		LC	CCC		
<i>Viburnum lantana L., 1753</i>	Viorne mancienne			LC	Non	Non		LC	CC		
<i>Viburnum tinus L., 1753</i>	Viorne tin			LC	Non	Non					

CA : Champagne-Ardenne

9.2 ESPECES FAUNISTIQUES PRESENTES DANS LA COMMUNE (2013 – 2025) ET INVENTORIEES SUR S02 EN 2021-2022 (BIBLIOGRAPHIE)

Tableau 17 - Espèces d'Oiseaux présentent dans la commune (2013-2025)

Nom commun	Nom scientifique	directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge nationale migrateurs	Liste rouge nationale hivernants	Liste rouge nicheurs Grand Est	Liste rouge hivernants Grand Est	Espèce déterminante ZNIEFF Grand Est	Enjeu patrimonial
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		Article 3	LC		NA	NT	NA		Faible
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Annexe II/2		NT	NA	LC	NT	NA		Faible
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Annexe I	Article 3	VU	LC	NA	CR	NA	oui	Majeur
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Annexe II/2		VU	VU	NT	NA	NA		Modéré
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA		Négligeable
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		Article 3	LC	DD		NT	NA		Faible
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		Article 3	VU		NA	VU	NA	oui	Modéré
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		Article 3	VU	NA	NA	NT	NA		Modéré
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>		Article 3	LC			NT	NA	oui	Faible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>		Article 3	LC	NA		LC		oui	Faible
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Annexe I	Article 3	NT	NA	NA	VU	NA	oui	Modéré
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Annexe I	Article 3	LC	NA	NA	VU	NT	oui	Modéré
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Annexe II/1 et III/1		LC	NA	LC	LC	LC		Négligeable
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		Article 3	VU	NA	NA	NT	NA		Modéré
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>		Article 3	LC			LC		oui	Faible

Nom commun	Nom scientifique	directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge nationale migrants	Liste rouge nationale hivernants	Liste rouge nicheurs Grand Est	Liste rouge hivernants Grand Est	Espèce déterminante ZNIEFF Grand Est	Enjeu patrimonial
Chouette effraie	<i>Tyto alba</i>		Article 3	LC			EN			Fort
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA		Négligeable
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Annexe I	Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Modéré
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>		Article 3	LC			CR		oui	Majeur
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Annexe II/2		LC		LC	LC	LC		Négligeable
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Annexe II/2		LC		NA	LC	NA		Négligeable
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Annexe II/2	Article 3	LC		NA	NA	NA		Négligeable
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Annexe II/2		LC	NA	LC	LC	LC		Négligeable
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Annexe II/1 et III/1		LC			LC			Négligeable
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		Article 3	NT	NA	NA	NT	NA		Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		Article 3	NT	DD		VU			Modéré
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Annexe II/2		LC		NA	LC	NA		Négligeable
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		Article 3	LC	NA	LC	LC	LC	oui	Faible
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Annexe I	Article 3	NT		LC	NA	LC	oui	Modéré
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		Article 3	LC			LC			Négligeable
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Annexe II/2		LC		LC	NT	NA	oui	Faible
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Annexe II/2			NA	LC	NA	NA		Négligeable
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA	oui	Faible
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>		Article 3	NT	DD		NT			Faible
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>		Article 3	LC	DD		VU		oui	Modéré
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		Article 3	NT	DD		VU			Modéré

Nom commun	Nom scientifique	directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge nationale migrateurs	Liste rouge nationale hivernants	Liste rouge nicheurs Grand Est	Liste rouge hivernants Grand Est	Espèce déterminante ZNIEFF Grand Est	Enjeu patrimonial
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		Article 3	LC	NA		LC			Négligeable
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>		Article 3	VU	NA	NA	LC	NA		Modéré
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>		Article 3	NT	NA		EN		oui	Fort
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>		Article 3	LC	NA		NT			Faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		Article 3	LC	NA		LC	NA		Négligeable
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		Article 3	LC	NA		LC	NA		Négligeable
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	Article 3	LC	NA		LC	NA		Modéré
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I	Article 3	VU	NA	VU	VU	NA	oui	Modéré
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		Article 3	LC	NA		LC			Négligeable
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Annexe I	Article 3	LC	NA	NA	NT	NA	oui	Modéré
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Annexe II/1 et III/1		LC			EN			Fort
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA		Négligeable
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		Article 3	LC			LC			Négligeable
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Annexe II/2		LC			LC			Négligeable
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Annexe II/1		DD			LC			Négligeable
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Annexe II/2		LC	NA	NA	LC	NA	oui	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1 et III/1		LC	NA	LC	LC	NA		Négligeable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>		Article 3	LC	DD		VU		oui	Modéré
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>		Article 3	VU	NA	DD	EN	NA	oui	Fort
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		Article 3	LC	NA	NA	NT	NA		Faible
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Annexe I	Article 3	EN	NA		CR		oui	Majeur
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable

Nom commun	Nom scientifique	directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge nationale migrateurs	Liste rouge nationale hivernants	Liste rouge nicheurs Grand Est	Liste rouge hivernants Grand Est	Espèce déterminante ZNIEFF Grand Est	Enjeu patrimonial
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		Article 3	LC	NA		LC			Négligeable
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>		Article 3	LC	NA		LC			Négligeable
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		Article 3	VU	NA		NT	NA		Modéré
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		Article 3	LC			LC			Négligeable
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Annexe II/2		VU	NA		EN		oui	Fort
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Annexe II/2		LC	NA		LC			Négligeable
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		Article 3	NT	DD		CR		oui	Majeur
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA		Négligeable
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Annexe II/2		NT	NA	LC	EN	LC	oui	Fort
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>		Article 3	VU	NA	NA	NT	NA		Modéré

Tableau 18 - Espèces faunistiques (hors Oiseaux) présentent dans la commune (2013-2025)

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Grand Est/Champagne Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Grand Est	Enjeu patrimonial
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Mammifères			LC			Négligeable

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Grand Est/Champagne Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF Grand Est	Enjeu patrimonial
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Mammifères		Article 2	LC			Négligeable
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Mammifères			LC	AS		Négligeable
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Mammifères			NA			Négligeable
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Mammifères			LC			Négligeable
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Criquet des Roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i>	Orthoptères			4	LC	oui	Faible
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Orthoptères			4	LC	oui	Faible
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Orthoptères			4	LC	oui	Faible
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
OE dipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable

9.3 ESPECES ANIMALES INVENTORIEES EN 2025

Tableau 19 - Liste des espèces d'Oiseaux inventoriés en 2025

Nom commun	Nom scientifique	directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge nationale migrateurs	Liste rouge nationale hivernants	Liste rouge régionale nicheurs	Liste rouge régionale hivernants	Espèce déterminante ZNIEFF Grand Est	Enjeu patrimonial
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		Article 3	LC		NA	LC	NA		Négligeable
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		Article 3	VU	NA	NA	NT	NA		Modéré
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		Article 3	LC	DD		LC			Négligeable
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>		Article 3	VU	NA	NA	LC	NA		Modéré
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	Article 3	NT	NA	NA	NT		oui	Modéré
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		Article 3	LC	NA	NA	NT	NA		Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		Article 3	LC	NA	NA	LC	NA		Négligeable

Tableau 20 - Liste des espèces faunistiques inventoriées en 2025

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Grand Est/Champagne Ardenne	Espèces déterminantes ZNIEFF CA	Enjeu patrimonial
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Souci	<i>Colias crocea</i>	Lépidoptères			LC			Négligeable
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Mammifères			NT			Faible
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Mammifères			LC			Négligeable
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	Mantes				LC		Négligeable
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>	Orthoptères			4	LC	oui	Faible
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Orthoptères			4	LC	oui	Faible
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	Orthoptères			4	LC		Négligeable
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Reptiles	Annexe IV	Article 2	LC	LC		Négligeable

9.4 LEGENDES

Légende Oiseaux		
Directive européenne Oiseaux (2009/147/CE)	Annexe I	Espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition pouvant bénéficier de mesures de protections spéciales de leurs habitats (mise en place de ZPS)
Espèce protégée en France (29/10/2009)	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des nids, des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
Listes Rouges (UICN-MNHN-LPO-SEOF-ONCFS, 2016)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
Liste Rouge (UICN, ODONAT, 2024)	EX	Eteint (EX)
	EW	Eteint à l'état sauvage (EW)
	RE	Eteint régionalement (RE)
	CR*	En danger critique d'extinction, présumé disparu (CR*)
	CR	En danger critique d'extinction (CR)
	EN	En danger (EN)
	VU	Vulnérable (VU)
	NT	Quasi menacé (NT)
	LC	Préoccupation mineure (LC)
	DD	Données insuffisantes (DD)

Légende Oiseaux		
	NA	Non applicable (NA)
	NAi	Non applicable (NAi) - Taxon introduit dans la période récente (après 1500) dans la région étudiée
	NAr	Non applicable (NAr) - Taxon d'apparition récente (moins de 10 ans) dans la région étudiée
	NAo	Non applicable (NAo) - Taxon occasionnel , non implanté dans la région étudiée
	NAnc	Non applicable (NAnc) - Taxon au statut d'indigénat non confirmé ou douteux dans la région étudiée
Espèces déterminantes en Grand Est (ODONAT, 2024)		Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Grand-Est
Evaluation des comportements reproducteurs en fonction des codes atlas	NC	Nicheur certain
	NPro	Nicheur probable
	NPo	Nicheur possible
	X	Non-nicheur

Légende Reptiles		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
Liste Rouge nationale Reptiles (UICN-MNHN-SHF, 2015)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes

Légende Reptiles		
Liste Rouge des Reptiles du Grand Est – Volet faune (ODONAT Grand Est (coord.), 2023)	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Espèces déterminantes en Grand Est (2024)	oui	Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Grand Est
Légende Mammifères		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
Liste Rouge (UICN-MNHN-SFEPM-ONCFS, 2017)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste Rouge Champagne-Ardenne (CSRPN, 2007)	X	Disparu
	E	En danger
	V	Vulnérable
	AS	A surveiller

Légende Mammifères

	AP	A préciser
Espèces déterminantes en Grand Est (2024)	oui	Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Grand Est

Légende Odonate

Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	Sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
Liste Rouge (UICN, MNHN, OPIE & SHF, 2016)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste Rouge des Odonates du Grand Est (ODONAT Grand Est, 2023)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes

Légende Odonate		
Espèces déterminantes en Grand Est (2024)	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
	oui	Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Grand Est

Légende Lépidoptères Rhopalocères		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
Liste Rouge (UICN-MNHN-OPIE-SEF, 2014)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste Rouge Champagne-Ardenne (CSRPN, 2007)	rouge	Espèces en danger, vulnérables ou rares dans la région Champagne-Ardenne
Espèces déterminantes en Grand Est (2024)	oui	Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Grand Est

Légende Orthoptères		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national

Légende Orthoptères		
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
Liste Rouge (SARDET E. & DEFAUT B., 2004)	1	Priorité 1 : espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
	2	Priorité 2 : espèce fortement menacée d'extinction
	3	Priorité 3 : espèce menacée à surveiller
	4	Priorité 4 : espèce non menacée en l'état actuel des connaissances
	-	Espèce absente du territoire considérée
	♣	Espèce n'appartenant vraisemblablement pas au territoire considéré
	?	Espèce pour laquelle les informations manquent pour statuer
	HS	Espèce hors sujet (synathrope)
Liste Rouge des Orthoptères et Mantoptères du Grand Est (ODONAT Grand Est, 2024)	RE	<i>Eteint</i>
	CR	<i>En Danger Critique d'Extinction</i>
	EN	<i>En Danger</i>
	VU	<i>Vulnérable</i>
	NT	<i>Quasi-menacée</i>
	LC	<i>Préoccupation mineure</i>
	DD	<i>Données insuffisantes</i>
	NA	<i>Non applicable</i>
Espèces déterminantes en Grand Est (2024)	NE	<i>Non évalué</i>
	oui	Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Grand Est

9.5 SONDAGES PEDOLOGIQUES

Sondage 1	
	Horizon 0-25cm Texture -sableuse - couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 25-50cm Texture -sableuse - couleur brun clair Absence de traits rédoxiques *Blocage tarrière 50 cm Horizon 50-80cm - - Horizon 80-120cm - - Type GEPPA : ND

Sondage 2	
(Photo non exploitable)	Horizon 0-25cm
	Texture -sableuse - couleur brun
	Absence de traits rédoxiques
	*Blocage tarrière 25 cm
	Horizon 25-50cm
	Texture -sableuse - couleur brun clair
	Absence de traits rédoxiques
	*Blocage tarrière 32 cm
	Horizon 50-80cm
	- -
	Horizon 80-120cm
	- -
	Type GEPPA : ND

Sondage 3	
	Horizon 0-25cm Texture -sableuse - couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 25-50cm Texture -sableuse - couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 50-80cm Texture sableuse -couleur brun clair Absence de traits rédoxiques *Blocage tarrière 59 cm Horizon 80-120cm - - Type GEPPA : ND

Sondage 4	
	Horizon 0-25cm Texture -sableuse - couleur brun clair Absence de traits rédoxiques *Blocage tarrière 13 cm (roche mère) Horizon 25-50cm - - Horizon 50-80cm - - Horizon 80-120cm - - Type GEPPA : ND